

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quinzième séance – Mardi 8 octobre 2019, à 17 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet, présidente**

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, maire, *M. Guillaume Barazzone*, conseiller administratif, *MM. Manuel Alonso Unica*, *Stéphane Guex*, *Laurent Leisi* et *Jacques Pagan*.

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani* et *Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

#### CONVOCATION

Par lettre du 26 septembre 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 8 octobre, mercredi 9 octobre et lundi 14 octobre 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** En ma qualité de vice-présidente du Conseil administratif, je vous donne lecture des personnes nommées comme responsables des locaux de vote pour 2020. Local 21-01/Cité-Rive: président: M. Jules Bovard, vice-présidente: M<sup>me</sup> Muriel Philippe; 21-02/Pâquis: président: M. Killian Sormanni, vice-président: M. Frédéric Baldini; 21-03/Saint-Gervais: président: M. Stéphane Guex, vice-président: M. Sulaiman Malik; 21-04/Prairie-Délices: président: M. Pascal Rubeli, vice-présidente: M<sup>me</sup> Marjorie de Chastonay; 21-05/Eaux-Vives-Lac: président: M. Pascal Spuhler, vice-président: M. Eric Genoud; 21-06/Eaux-Vives-Frontenex: présidente: M<sup>me</sup> Michèle Rouillet, vice-présidente: M<sup>me</sup> Martine Sumi; 21-07/Florissant-Malagnou: président: M. Alain de Kalbermatten, vice-président: M. Simon Brandt; 21-08/Cluse-Roseraie: présidente: M<sup>me</sup> Stéphanie Burtin, vice-président: M. Léonard Micheli-Jeannet; 21-09/Acacias: président: M. Alberto Velasco, vice-président: M. Marc-André Rudaz; 21-10/Mail-Jonction: présidente: M<sup>me</sup> Maria Casares, vice-présidente: M<sup>me</sup> Coralie Willi; 21-11/Servette-Grand-Pré: président: M. Gaylord Sormanni, vice-président: M. Valentin Dujoux; 21-12/Prieuré-Sécheron: président: M. Pierre Scherb, vice-président: M. Emmanuel Deonna; 21-13/Saint-Jean: présidente: M<sup>me</sup> Fabienne Beaud, vice-président: M. Valentin Burdet; 21-14/Les Crêts: présidente: M<sup>me</sup> Marisa Rezzonico, vice-présidente: M<sup>me</sup> Jessica Lo Bue; 21-15/Croquettes-Vidollet: président: M. Pierre Balda, vice-président: M. Jean-Pierre Jost; 21-16/Vieusseux: présidente: M<sup>me</sup> Séverine Gammel, vice-président: M. Didier Lyon; 21-17/Champel: présidente: M<sup>me</sup> Danièle Magnin, vice-président: M. Victor Chappuis. Je vous fais grâce des suppléants.

### 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, je vous prie de vous lever, ainsi que les personnes à la tribune. Nous allons observer une minute de silence en pensant fortement à notre collègue Jean-Philippe Haas, conseiller municipal de 2011 à 2019 pour le Mouvement citoyens genevois, qui vient de décéder. Nous adressons nos sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Jean-Philippe Haas. Mesdames et Messieurs, en sa mémoire, je vous prie d'observer une minute de silence. (*L'assemblée se lève et observe une minute de silence.*) Je donne la parole à celles et ceux qui souhaitent lui rendre hommage, en commençant par M. Daniel Sormanni.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Il est nécessaire de dire quelques mots pour notre collègue Jean-Philippe Haas, notre collègue de groupe et de parti, mais aussi le collègue de Conseil municipal tout court. Jean-Philippe était quelqu'un avec qui on pouvait toujours parler, toujours jovial, toujours prêt à discuter, à faire avancer les choses. Il a siégé dans de nombreuses commissions mais là où il a le plus œuvré, c'est à la commission des arts et de la culture et surtout à la commission des sports, bien sûr. Il était passionné par tout ce qui tourne autour du sport, une de ses filles étant d'ailleurs membre de l'équipe nationale suisse de basketball. Il y a dix-huit mois, il avait aussi intégré la commission des finances, ce qui lui a apporté de la sagesse sur la question des finances de notre municipalité.

Il était à peu près pote, permettez-moi cette expression, avec tout le monde ici et c'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris sa maladie grave et son décès rapide. Au nom du Mouvement citoyens genevois, mais aussi du Conseil municipal, je dis adieu, l'ami, adieu, Jean-Philippe.

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini** (Ve). Il y a ce qu'on voit dans cette enceinte et il y a ce qui passe ailleurs, dans les coulisses, après les débats, dans les commissions et hors de cette assemblée. Feu Jean-Philippe Haas était un adversaire politique solide, qui savait argumenter. Il était aussi malicieux et intelligent. Il réagissait très vite. J'ai envie de partager un souvenir aujourd'hui. Après un grand débat très houleux sur une pétition contre les bornes en Vieille-Ville, nous sommes sortis. Il est tombé sur une manchette de *GHI* disant «Pétition contre les bornes». Il a sorti son stylo et il a rajouté un accent, ce qui a donné «Pétition contre les bornés».

D'aucuns parlent de certaines valeurs et d'autres les transmettent. Ceux qui défendent certaines idées se font discrets. A titre d'exemple, je dirai que Jean-Philippe était fier de sa fille lorsqu'il a montré son travail de maturité sur le féminisme et le sport. Eh oui, notre collègue Jean-Philippe Haas était aussi de ceux-là.

Aujourd'hui, nous ne rendons pas hommage à un adversaire politique. Aujourd'hui, les Verts rendent hommage à un époux, à un père, à un frère, à un collègue et à un ami. C'est avec beaucoup d'émotion que les Verts présentent leurs sincères condoléances à son épouse, à ses filles, à sa famille, ses amis et ses proches.

**M. Souheil Sayegh** (PDC). Je n'avais pas fondamentalement prévu de faire un discours et... je voulais simplement donner toute la force de ses anciens collègues du Municipal à Angie, Camilla et Andreia.

Je veux remercier Jean-Philippe pour plein de choses. C'était un homme de terrain et je l'ai rencontré sur le terrain lors de la campagne pour les élections communales, il y a cinq ans, ainsi que sur les terrains de basket. Il m'a fait entrer dans plein de comités dans lesquels je ne voulais pas entrer et dont je suis sorti assez rapidement aussi. Jean-Philippe, c'était ça: il arrivait à convaincre les gens de par sa motivation, sa bonne humeur et son franc-parler. Finalement, je me souviens de beaucoup de sorties ou de débats ici où on se retrouvait plutôt dehors à discuter sport et basket. Je me souviendrai longtemps de ses gros classeurs à la commission des sports, dans lesquels il pouvait plonger et remonter le temps, en vous sortant de la page 13 du bloc 2 du classeur 25 la phrase dite il y a une dizaine d'années par l'un des conseillers municipaux ou des conseillers administratifs de la Ville.

Encore une fois, au nom du Parti démocrate-chrétien et au mien, je voulais présenter nos condoléances à sa famille, Angie, Camilla, Andreia et souhaiter bon vent à Jean-Philippe... là où il sera.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Vous êtes bien ému et nous le comprenons ô combien. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier.

**M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier** (PLR). Merci, Madame la présidente. J'espère que vous ne m'en voudrez pas de m'adresser pour une fois directement à notre collègue Jean-Philippe.

Cher Jean-Philippe, dans la vraie vie, toi et moi, nous n'aurions jamais dû nous rencontrer. Toi, l'homme de la nuit au catogan et aux santiags, membre du Mouvement citoyens genevois. Moi, la bourgeoise du Parti libéral-radical, un brin snob. Nous avons fait connaissance lors de la campagne électorale pour les communales en 2011, à l'issue de laquelle nous avons tous les deux été élus. C'est là que la magie a opéré car, contrairement à ce qu'on pouvait imaginer, nous

avons beaucoup de points communs, le premier étant que nous habitons tous les deux aux Eaux-Vives.

Régulièrement, après les séances, tu me ramenaïs à la maison. De temps en temps, tu me disais: «Viens, on va *juste* boire un verre.» Et là, je me retrouvais soit chez Glôzu pour un café, soit à La Coupole pour aller voir comment marchaient les affaires, soit encore au Griffin's Club devant un repas somptueux à des heures totalement indues. Aujourd'hui, il y a prescription et je peux avouer qu'il m'est arrivé d'appeler mon employeur de l'époque pour lui dire que j'étais souffrante le lendemain de nos virées. C'est pendant ces moments que j'ai appris à faire ta connaissance. Tu étais râleur mais tu avais toujours à cœur de faire le bien autour de toi.

En 2012, Michel Chevrolet nous a quittés et nous avons tous été très ébranlés par ce départ précipité de notre ami commun. Le soir de ses obsèques, nous nous sommes retrouvés plusieurs à La Coupole pour un dernier verre. Et puis nous avons voulu prolonger la soirée et j'ai proposé à un petit groupe de finir la soirée chez moi. Mais voilà, je ne savais plus comment faire pour vous inciter à rentrer chez vous afin que je puisse enfin aller me coucher. J'ai donc très naturellement été mettre mon pyjama mais rien n'y faisait: il a fallu attendre encore le petit matin pour que tout le monde quitte enfin mon appartement. Depuis, tu n'as cessé de te moquer de moi car mon pyjama était plein de trous. Je peux donc te rassurer: j'ai massivement investi dans les pyjamas, ils n'ont plus de trous.

Pendant les Fêtes de Genève, tu nous invitais à venir en back stage à la scène du Jardin anglais. Tu ne pouvais pas nous faire plus plaisir, moi qui adore être VIP. Tu étais toujours généreux et prêt à faire plaisir aux personnes que tu connaissais.

En parallèle à ces moments festifs, il y avait les séances de commission. Nous étions d'accord sur certains combats, un peu moins sur d'autres, mais avec toi, comme cela a souvent été évoqué, on pouvait toujours discuter. Permets-moi ici de relater ici une séance de la commission des arts et de la culture. Nous recevions l'ancien directeur du Grand Théâtre. Lors de son audition, il était question du contrat des artistes. Je me souviens que tu t'étais opposé au directeur en disant que toi aussi tu avais l'habitude de signer des contrats avec des artistes étrangers et que ce qu'il disait était totalement faux. C'est tout toi: tu n'avais pas peur de dire les choses et, quand tu avais un os à ronger, tu le rongais jusqu'au bout.

Ce week-end, je me suis surprise à râler comme toi: figure-toi que la manifestation La Rue est à vous a lieu aux Eaux-Vives et qu'ils n'ont rien trouvé de mieux que d'installer la scène sous mes fenêtres. Non mais, tu te rends compte? J'ai erré dans le quartier en me souvenant des verres et de la raclette que nous avons partagés l'année dernière à cette même occasion. A ce moment-là, aucun de nous n'aurait imaginé que, pile une année après, l'un de nous ne serait plus là.

C'est avec beaucoup de tristesse que le groupe libéral-radical a appris ton décès la semaine dernière. Les Eaux-Vives ont perdu l'un de leurs plus fervents défenseurs au Conseil municipal, mais nous tous avons aussi perdu un collègue avec lequel, même si les échanges ont parfois pu être virulents, la troisième mi-temps était toujours un moment d'échanges constructifs et d'amitié. Adieu, Jean-Philippe.

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti** (EàG). Au nom du groupe Ensemble à gauche, je transmets toutes nos pensées émues à la famille de Jean-Philippe. Et comme Sophie, je vais m'adresser à toi, Jean-Philippe.

J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec toi et j'ai été émue et choquée d'apprendre comment tu nous as quittés de façon foudroyante la semaine dernière, le lendemain d'une séance du Conseil municipal. C'est vrai que la première fois que je t'ai vu dans cette enceinte, je me suis dit: il a l'air de se la jouer, celui-là... Et j'ai vite compris que tu étais en fait quelqu'un de très engagé. C'est quelque chose qui m'a touchée et ton engagement était à la hauteur du respect que tu avais pour l'engagement des autres, aussi pour le mien et je l'ai très vite ressenti.

Je me souviens de toi lorsque tu venais en commission avec tes gros classeurs. Tu avais tous les procès-verbaux des séances précédentes. Tu étais quelqu'un sur qui on pouvait compter, qu'on pouvait appeler si on avait besoin d'une information; tu savais la retrouver dans tes documents. Tu étais fiable, engagé, effectivement, et méticuleux. On connaît tes engagements pour le milieu sportif. Souvent, tu nous la ramenaient en disant que les gens de gauche devaient arrêter de toujours mettre de l'argent pour la culture et jamais assez pour le sport. On se le rappelle à chaque budget.

Je vais raconter une anecdote qui rejoint celle d'Uzma. En avril dernier, tu me savais très engagée pour l'organisation de la grève féministe nationale et, un jour, tu es arrivé pendant une séance et tu m'as tendu le mémoire de ta fille en me disant: «Tiens, regarde ce qu'elle a fait, ma fille. Je l'ai déshéritée.» Alors j'ai regardé le mémoire et j'ai souri, et tu m'as tout de suite dit: «Mais je suis fier d'elle.» J'ai beaucoup aimé ce moment.

Comme tu savais être libre, je te souhaite beaucoup de liberté là où tu es. Toutes mes pensées.

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos** (S). Le Parti socialiste adresse ses condoléances à la famille de Jean-Philippe Haas, en particulier à son épouse, à ses filles et à ses proches. C'est un collègue qui s'en va. On a appris la nouvelle juste après la dernière soirée du Conseil municipal. C'est vrai que cela nous met, de manière

générale, face à la réalité de la vie et de la condition humaine, mais surtout face à l'absence d'un collègue qu'on a côtoyé toutes ces années au Conseil municipal.

J'ai connu Jean-Philippe Haas plus personnellement lorsque j'ai présidé la commission des sports. Je dois dire que le premier contact avait été difficile; toute une suite de malentendus avait engendré énormément de tensions. C'est assez amusant que je me les rappelle maintenant car ces tensions ont en fait créé un lien – cela fait écho aux personnes qui se sont exprimées – autour de sa fille, parce qu'on a justement parlé du basket, sport dans lequel sa fille excelle, mais aussi de la question de l'égalité. Je lui avais reproché de ne pas être vraiment féministe; à l'époque, il n'y avait vraiment que des hommes à la commission des sports. En tant que présidente, j'avais connu des tensions autour de cette question de l'égalité. C'est là que Jean-Philippe m'a dit: «Mais tu te trompes complètement sur moi.» Et je l'ai compris, au final, nous avions des affinités pas seulement sur le sport, mais aussi sur la question du genre. Il avait beaucoup de fierté pour sa fille qui montrait cette sensibilité à cette question.

Jean-Philippe, c'est aussi le collègue qui participe à tous les matches de football de l'équipe du Conseil municipal. Il avait le rôle du gardien. Ce sont des moments qui marquent parce qu'ils sont en dehors de l'arène politique.

Aujourd'hui, au nom du Parti socialiste, j'adresse toutes nos pensées à la famille de Jean-Philippe, en souhaitant qu'elle puisse faire vivre sa mémoire ici et ailleurs.

**M. Pierre Scherb** (UDC). Au nom du groupe de l'Union démocratique du centre, j'adresse aussi nos sincères condoléances à la famille de Jean-Philippe Haas.

Son décès nous a beaucoup attristés, tant il est vrai que c'est un collègue que nous apprécions profondément. Pas seulement parce qu'il était souvent du même avis que notre groupe, mais surtout parce qu'il était vraiment passionné par la politique. Il savait toujours de quoi il parlait, il connaissait les dossiers, les objets, comme cela a été dit, et il était toujours prêt à les expliquer. A un certain moment, nous avons eu la chance de faire des caucus communs avec le Mouvement citoyens genevois et, là, nous avons particulièrement apprécié cette capacité de Jean-Philippe de comprendre la chose politique.

Sa maladie nous a déjà privés de sa pleine capacité depuis un moment. Il nous a manqué surtout en commission, mais également ici en séance plénière, où il prenait souvent la parole d'une manière particulière, qui était la sienne.

Je répète mes paroles initiales: nous exprimons nos sincères condoléances à la famille de Jean-Philippe Haas.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** En mon nom personnel et au nom du Conseil administratif, j'aimerais à mon tour exprimer une grande émotion avec le départ de Jean-Philippe Haas. M<sup>me</sup> la maire Sandrine Salerno a pu prendre la parole lors de la cérémonie et elle a dit quelque chose qui m'a frappé et que je partage entièrement. C'est que Jean-Philippe Haas, quelles que soient les idées qu'il avait, qu'on soit d'accord ou pas, aimait profondément sa ville. Il aimait Genève. Il le traduisait dans un engagement effectivement très assidu.

Si je dis quelques mots ce soir, c'est parce qu'il était particulièrement intéressé, comme cela a été dit, par le domaine de la culture et du sport. J'avais donc affaire à lui dans les deux commissions de référence de mon département. Autant vous dire que j'ai eu l'occasion de le pratiquer avec pas mal d'intensité. Il avait du mordant. Il était très tenace, très pointu et, lors de l'examen des comptes ou du budget, il posait beaucoup de questions, ce qui est son droit et son devoir comme élu, puisqu'il faisait son travail. Ses questions étaient intéressantes, parfois surprenantes mais, en tout cas, elles faisaient sens dans le cadre de l'examen des documents de référence liés à mon département. Je sais qu'il avait en particulier le souci d'une politique sportive et culturelle qui bénéficie au plus grand nombre, souci que je partage évidemment, accessible, diversifiée, pluraliste.

Nous nous retrouvions sur ces points et je confirme ce qui a été dit: même lorsque nous nous étions pris de bec, puisque nos divergences étaient parfois tout à fait fortes, il se montrait toujours soucieux de revenir vers moi, ou vers d'autres élus de l'exécutif ou du délibératif, pour continuer le dialogue, s'expliquer et idéalement terminer en buvant un café ou un verre. Il était d'ailleurs toujours très soucieux que les deux commissions mentionnées fassent une sortie annuelle digne de ce nom pour qu'elles puissent se retrouver hors du débat politique usuel. De même, il s'est beaucoup investi dans l'équipe municipale de football en tant que gardien; là aussi les frontières des partis étaient mises de côté, le temps d'un match ou de plusieurs, dans le cadre du tournoi de l'administration municipale ou du tournoi des élus.

J'avais une autre raison de croiser Jean-Philippe Haas, avec son complice de toujours Pascal Spuhler. Ils avaient leur bureau aux Eaux-Vives. Etant moi-même Eaux-Vivien depuis bientôt trente ans, je les voyais attablés au café et, chaque fois, chaque fois, ils me proposaient de les rejoindre pour un café. Je ne pouvais pas toujours m'arrêter. Ils avaient toujours envie de discuter, qu'on soit d'accord ou pas, des affaires municipales en général, de la vie... Cela valait toujours la peine, en tout cas, de s'arrêter quelques minutes et d'échanger ensemble.

Je confirme ce qu'Ariane Arlotti a dit: le fameux travail de maturité de sa fille, engagé pour la cause des femmes, l'avait laissé mi-figue mi-raisin mais, en réalité, il était très fier de sa fille. J'en profite pour saluer l'excellent parcours de sa fille dans le basket; Jean-Philippe en était extrêmement fier à juste titre. Comme

un clin d'œil à son papa disparu, l'équipe de sa fille vient de battre l'équipe la plus forte de Suisse, BCF Elfic Fribourg, réputée imbattable. Genève Elite Basket l'a battue il y a quelques jours et je ne peux que féliciter cette équipe.

Au nom du Conseil administratif et en mon nom, j'adresse mes plus vives et sincères condoléances à sa famille, ses proches, son groupe et à l'ensemble de ses collègues de Conseil municipal.

**La présidente.** Merci beaucoup, Monsieur le magistrat. Les hommages ayant été rendus, nous revenons à notre ordre du jour.

M<sup>me</sup> Salerno sera absente aujourd'hui. M. Barazzone sera absent à cette séance et lundi 14 octobre 2019; M. Pagani, demain à 17 h 30; et M. Sami Kanaan, le lundi 14 octobre à 17 h 30.

Le bureau a reçu la lettre de démission de la Commission consultative de la petite enfance de M<sup>me</sup> Véronique Latella. (*M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer, secrétaire, lit la lettre.*)

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 30 septembre 2019

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Par la présente, je vous fais part de ma démission de la Commission consultative de la petite enfance, avec effet au jour de l'élection de mon successeur.

Ma fonction de conseillère municipale ne me permet en effet plus de poursuivre mon engagement au sein de cette commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mes salutations distinguées.

*Véronique Latella*

**La présidente.** Il est pris acte de cette démission. L'élection du remplaçant ou de la remplaçante de M<sup>me</sup> Latella est prévue pour la session des 12 et 13 novembre 2019.

Le bureau a également reçu la lettre de démission du conseil de fondation de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées de M. Stefan Gisselbaek. (*M. Didier Lyon, secrétaire, lit la lettre.*)

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 30 septembre 2019

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Le 7 mars 2017, le Conseil municipal de la Ville de Genève m'a fait l'honneur de m'élire au conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées qui exploite deux établissements situés en Ville de Genève: les résidences Fort-Barreau et Les Tilleuls.

Mon accession au Conseil municipal, en octobre 2018, et les nouvelles commissions qui m'ont été récemment attribuées ne me permettent toutefois plus d'exercer cette fonction en parallèle.

C'est la raison pour laquelle je vous présente ma démission du conseil de fondation de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées, avec effet au jour de l'élection de mon successeur que je vous prie de bien vouloir mettre à l'ordre du jour.

J'ai aimé cette fonction au service de nos aînés. Parce que ce sont eux qui sont notre mémoire et qui nous transmettent tout ce que nous avons, nous leur devons respect et reconnaissance. Assurer la dignité des personnes âgées, en toutes circonstances, est l'une des plus ardues obligations de toute société.

C'est, je crois, dans cet esprit que travaillent le conseil de fondation, le directeur des établissements, M. James Wampfler, dont j'aimerais souligner ici l'excellence du travail qu'il accomplit avec compétence et très grande humanité, ainsi que bien sûr l'ensemble du personnel dévoué aux résidents. Je les en remercie chaleureusement.

Je remercie également le Conseil municipal pour la confiance qu'il m'a témoignée lors de mon élection à la fonction que je quitte aujourd'hui, et souhaite plein succès à mon successeur.

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de mes sentiments respectueux.

*Stefan Gisselbaek*

**La présidente.** Il est pris acte de cette démission. L'élection du remplaçant ou de la remplaçante de M. Gisselbaek est prévue pour la session des 12 et 13 novembre 2019.

Je vous informe que trois collaborateurs de la Direction des systèmes d'information et de communication seront présents ce soir. Ils se tiennent à votre disposition pour toute question éventuelle, devant la salle.

Au titre de correspondance, vous avez reçu par messagerie électronique un courrier de la commission du personnel du Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève (SIS) du 3 octobre 2019 relatif à une demande de soutien.

Vous avez également reçu un courrier des syndicats Unia et SIT à propos des revendications des nettoyeuses lors de la grève des femmes.

Vous avez également reçu par courrier électronique la lettre de M. Marc Dalphin du 7 octobre 2019 faisant suite aux débats du Conseil municipal du 30 septembre dernier portant sur les rapports PRD-153 A / PRD-181 A concernant les retraites forcées.

Une copie du courrier du conseiller d'Etat Thierry Apothéloz daté du 4 octobre 2019 adressé au Conseil administratif vous a été transmise aujourd'hui. Celui-ci porte sur l'arrêté invalidant la délibération issue du rapport PR-1282 A concernant le projet à la route de Vernier 113.

Je vous informe que la motion M-1148<sup>1</sup> du 17 septembre 2014 de M<sup>mes</sup> et MM. Jean-Charles Lathion, Lionel Ricou, Marie Barbey, Alain de Kalbermaten, Anne Carron-Cescato, Alexandra Rys, Estelle Marchon et Adrien Genecand, «Pour une place Sturm plus conviviale et végétalisée», en traitement à la commission des travaux et des constructions, est retirée par ses auteurs.

J'ai encore à vous faire savoir que l'élection d'un représentant ou d'une représentante des Verts pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et les expressions culturelles pluridisciplinaires est repoussée à la session de novembre.

Enfin, je rappelle les points liés, soit les rapports P-396 A et PRD-155 A; le rapport P-387 A et la motion M-1428; les rapports M-1215 A, M-1216 A et M-1209 A; les rapports D-39 A portant sur les 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> plans financiers d'investissement; les rapports M-1119 A et P-328 A; les rapports D-32.5 A, D-32.1 A et D-32.6 A, relatifs à la Fondetec; les motions M-1419 et M-1422; les motions M-1426 et M-1427; enfin, les rapports M-1384 A, M-1385 A, M-1388 A, PRD-104 A, PRD-188 A, PRD-189 A, PRD-191 A, R-228 A.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Développée, 1442.

#### 4. Pétitions.

**La présidente.** Nous avons reçu la pétition suivante, qui est renvoyée sans discussion à la commission des pétitions:

- P-409, «Pour le respect des activités bénévoles des commissaires des cuisines scolaires du quartier Saint-Gervais, au service des enfants de la Ville de Genève».

*(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)*

#### 5. Questions orales.

**M. Thomas Zogg** (MCG). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Esther Alder ainsi qu'à M. Guillaume Barazzone. Elle concerne l'école primaire de Geisendorf. Une pétition des parents a fait suite à la découverte d'une seringue baignant dans une flaque de sang dans les toilettes de cette école. J'aimerais savoir pourquoi le Conseil administratif, M<sup>me</sup> Alder notamment, n'a pas jugé utile de prendre des mesures à la suite de ces événements. J'aimerais savoir quelles sont les intentions du Conseil administratif dans cette affaire. Que fera-t-il pour remédier aux problèmes de sécurité?

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. M<sup>me</sup> Alder vous répondra ultérieurement. La parole est à M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini.

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini** (Ve). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse au magistrat Guillaume Barazzone, qui répondra quand il jugera utile de rendre des comptes à la population. Elle concerne les agents de la police municipale (APM) mis en cause dans une affaire de prostitution et de proxénétisme. Il s'agissait d'infractions assez lourdes, telles que la corruption, la violation du secret de fonction et l'acceptation d'un avantage. Nous aimerions savoir quelles mesures ont été prises, notamment de surveillance, et où en est cette affaire. Nous avons déjà posé cette question il y a près d'un mois; on ne peut pas définitivement se cacher derrière le secret de l'instruction.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Il vous sera répondu ultérieurement. La parole est à M. Alfonso Gomez.

**M. Alfonso Gomez (Ve).** Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne les travaux qui se déroulent aux Minoteries. Après ce qui s'est passé à la Servette, nous savons combien il était important d'avoir un médiateur lors de travaux, car il y a souvent des incompréhensions. Aux Minoteries, il se trouve que les habitants nous ont contactés car cet intermédiaire entre le maître d'ouvrage et les habitants semble aux abonnés absents. Par exemple, les caves ont été forcées et les personnes de contact pour le suivi n'étaient pas là. Des appartements ont été laissés ouverts et c'est le président de l'Association des habitants des Minoteries qui a dû les fermer. Bref, pas mal de témoignages. Même pendant ses heures de permanence, où il devait être présent, le médiateur était absent. Enfin, il y a eu pas mal de difficultés lors de ces travaux pour les personnes à mobilité réduite.

Ma question est la suivante, Monsieur le magistrat: y avait-il une personne pour faciliter l'ensemble de ces contacts tout au long de ces travaux? Si c'est le cas, y avait-il un journal de suivi des incidents, qui semblent avoir été nombreux et pas toujours bien traités?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Dès le départ, pour ces 330 logements que nous devons transformer, nous avons envisagé des opérations tiroirs. C'est assez simple: il s'agit de demander aux locataires de se déplacer dans un «appartement témoin», si j'ose dire, où la vaisselle et d'autres ustensiles leur sont fournis pour éviter des déplacements de meubles. Cela pour mettre les appartements en conformité et dégager les colonnes des descentes d'eau, notamment, en procédant allée par allée.

Nous avons engagé une entreprise de médiation pour accompagner l'ensemble des locataires qui subissaient les travaux – j'en profite pour les remercier car, de manière générale, tout s'est bien passé – et surtout ceux parmi les locataires qui sont en situation de handicap. Nous avons commencé par un incendie volontaire dans une allée, qui a demandé de gros efforts, puis, tout au long du chantier, un certain nombre de problèmes sont apparus; c'est vrai, Monsieur Alfonso Gomez. Toujours est-il que les habitants savent à qui s'adresser. Vous m'indiquez que des habitants se sont plaints de n'avoir pas pu obtenir les contacts qu'ils savent utiles et à leur disposition; je vérifierai.

Il y a eu non seulement des permanences, mais aussi des infirmières se tiennent là. Il était question de les enlever, mais j'ai insisté auprès de ma collègue

Esther Alder pour qu'elles y soient maintenues durant le chantier. Après quoi, nous verrons ce qu'il en est du positionnement de ces infirmières.

Je prends note de ces doléances – et je me renseignerai – mais nous payons, encore aujourd'hui, des médiateurs pour aider sur ce chantier, puisqu'il reste deux allées sur les 330 appartements. Nous avons fait l'essentiel et j'espère bien pouvoir arriver à nos fins.

J'en profite pour dire que, dès après les Minoteries, nous présenterons une stratégie au Conseil municipal concernant Cité Jonction.

**M. Jean-Luc von Arx (PDC).** Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan et concerne les subventions à des fondations. Vous imaginez bien l'importance qu'elles ont pour certaines d'entre elles, qu'elles soient sociales ou culturelles. Nous avons appris que l'une d'entre elles n'avait pas perdu beaucoup d'argent, mais 40 000 francs, ce qui représente les 100% de sa manne. Souvenez-vous, lorsque nous parlions de 2% de restriction sur les subventions il y a quelques années, on nous a bien expliqué qu'il était très difficile pour les fondations et associations de tenir le coup comme ça. Là, cette fondation touchait cette subvention de 40 000 francs depuis trente ans, puis plus rien d'un coup. Il s'agit de l'Orchestre symphonique genevois et j'aimerais demander à M. Kanaan pour quelle raison cette fondation se retrouve tout d'un coup sans subvention avec une programmation en péril, dont vous imaginez bien ce que ça représente pour les artistes.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** M. von Arx a raison de rappeler que les subventions jouent un rôle souvent fondamental dans la vie des entités, fondations et associations, qu'elles soient culturelles ou sportives. Ces subventions sont souvent subsidiaires à d'autres recettes; il est très rare que nous subventionnions 100% d'une structure ou d'un projet. Cela est suivi de près et il arrive que nous remettions en question des subventions sur la base d'un processus d'ailleurs largement documenté. Dans le cas de l'Orchestre symphonique genevois, le préavis de la commission d'experts a été critique, voire très critique. Nous avons des discussions avec lui et il est donc faux de dire que sa subvention a été coupée d'un coup. Nous lui avons donné un temps d'adaptation et l'échange reste ouvert.

Cependant, je trouve la remarque de M. von Arx intéressante. Si je lui emboîtais le pas, en me réjouissant de son enthousiasme pour les subventions, cela voudrait dire qu'elles sont intouchables. Ce n'est pas ainsi. Heureusement, elles sont stables et nous les défendons avec beaucoup d'énergie, car elles sont importantes, mais il arrive – et ce n'est pas le seul cas; il y en a quelques-uns – qu'une évaluation des activités nous amène à remettre en question l'usage de l'argent public, d'autant qu'il y a beaucoup d'autres structures demandeuses qui font un

excellent travail et ont plutôt besoin d'une augmentation. Cela fait partie de la politique culturelle.

Je comprends que cette décision mette l'Orchestre symphonique genevois en difficulté. Je sais qu'il a été auditionné à la commission des arts et de la culture et je pense que la question vient de là. Moi-même, la prochaine fois que j'y serai auditionné, je donnerai des éléments plus détaillés aux commissaires, afin qu'ils comprennent nos motivations et le processus en général.

**M<sup>me</sup> Anne Carron** (PDC). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Alder et elle concerne l'exposition des enfants pensionnaires des crèches de la Ville aux perturbateurs endocriniens. La Ville de Lausanne a mis en place toute une série de mesures pour éviter d'exposer les enfants à ces substances. Que fait la Ville de Genève dans ce sens, Madame la magistrate? Je vous remercie de votre réponse.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. M<sup>me</sup> Alder vous répondra ultérieurement. La parole est à M. Michel Nargi.

**M. Michel Nargi** (PLR). Merci, Monsieur le président de séance. Ma question est pour M. Pagani. Lors de la soumission des travaux pour la Nouvelle Comédie, vous avez eu trois réponses, dont deux entreprises genevoises et une entreprise espagnole qui était 40% moins chère et à qui le mandat a été adjugé. Pour rappel, les entreprises étrangères qui ont des travailleurs étrangers détachés doivent faire une demande de prolongation après 90 jours auprès de la commission paritaire. A Genève, le salaire minimum des employés du bâtiment et des ouvrages métalliques est de 29,25 francs l'heure. Il s'est avéré que les employés de l'entreprise espagnole étaient payés 15 francs l'heure. On comprend que la commission paritaire ait donné un préavis défavorable et, à l'heure actuelle, il n'y a plus d'employés de ladite entreprise sur le chantier. On comprend tout aussi aisément comment celle-ci pouvait être 40% moins chère. Quelles sanctions comptez-vous prendre contre cette entreprise, Monsieur Pagani?

**Le président.** Une minute, Monsieur le conseiller municipal.

*M. Michel Nargi.* J'y arrive. Je vous rappelle que je vous avais interpellé sur différents problèmes sur le chantier des Minoteries, Monsieur Pagani; une entreprise avait même déposé une hypothèque légale. Et on ne s'attardera pas sur les

travaux de notre navire amiral, le Grand Théâtre, qui connaît aujourd'hui de nouveaux problèmes...

Ma question est donc de savoir comment vous contrôlez vos adjudications et vos chantiers, Monsieur Pagani. Est-ce la dimension des travaux qui vous crée des problèmes? Y a-t-il un capitaine dans ce département ou l'équipage dirige-t-il tout?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** J'ai été interpellé par *GHI* et je vous renvoie aux réponses que j'ai fournies, parues le 8 octobre 2019, mais, puisque M. Nargi m'interroge, je le cite précisément.

A la question «Reconnaissez-vous qu'il y a eu une erreur dans l'adjudication du marché de la construction métallique?», j'ai répondu: «Non. L'entreprise a été interrogée sur ses prix et des détails de calculs ont été demandés. Les mandataires architectes de la Ville ont rappelé qu'elle devait respecter les conditions de travail en vigueur en Suisse et à Genève pour le personnel appelé à travailler ici. Les explications fournies lors de l'adjudication n'ont pas permis d'identifier des problèmes. De manière générale, nous sommes très attentifs au respect des conditions de travail locales et en contact étroit avec les commissions paritaires du gros œuvre et du second œuvre.»

Deuxième question: «Quelles sont les conséquences sur le calendrier du chantier? Et sur le coût?» Ce qui déterminera les sanctions, j'imagine. J'ai répondu: «La situation doit être examinée par les services compétents de la Ville et les mandataires. A ce stade, on ne peut pas en dire plus avant d'avoir rencontré l'entreprise, entendu les explications et les propositions pour la suite des travaux.» Je rappelle que ces employés ont été identifiés en avril de cette année et c'est seulement aujourd'hui que nous avons été informés de cette situation. Les cinq ouvriers identifiés sont partis après trois mois moins un jour d'activité sur ce chantier.

Enfin, dernière question: «De manière générale, n'est-ce pas inévitable que la recherche du prix le plus bas mène à ce type de couacs?» J'ai répondu: «Les accords internationaux auxquels la Suisse est partie sont très contraignants. Nous sommes tenus d'attribuer le marché à l'offre classée première selon des critères préalablement fixés, sauf si l'offre est anormalement basse. Dans le cas d'espèce, nous nous sommes renseignés, avons fait les investigations nécessaires avant d'attribuer ce marché. La justice a d'ailleurs examiné cette attribution en validant notre procédure et la décision que nous avons prise.»

Je vous signale pour terminer que je suis capitaine dans ce bateau et que nous menons en ce moment même vingt chantiers de front.

**M. Pierre Gauthier (HP).** Vous le savez tous et toutes, Mesdames et Messieurs, un immeuble situé au haut de la rue de la Servette est en passe d'être évacué d'urgence de tous ses habitants, si ce n'est déjà fait, parce qu'il menace de s'effondrer. La fragilité de la structure de ce bâtiment a été constatée en 1964, soit il y a exactement cinquante-cinq ans. Comme j'habite en face, je peux vous dire qu'une surélévation était en cours, ce qui est tout de même hallucinant.

Ma question est double. Les constructions sont de la compétence cantonale mais, dans le cas précis, la Ville aurait-elle été consultée sur ce chantier? Et, au vu du danger d'effondrement très important et grave présenté par ce bâtiment et le bâtiment voisin, pourquoi le trottoir qui les longe est-il encore ouvert à la circulation des piétons?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je réponds sur la question de la sécurité au nom de mon collègue Guillaume Barazzone. Il me dit... J'essaie de retrouver mes notes... Il me dit qu'il s'agit d'une propriété privée et que la sécurité des bâtiments ne dépend pas des services de la Ville de Genève, ni du SIS, mais de l'Etat de Genève. C'est lui qui doit établir les conditions de sécurité de ce bâtiment.

La seule responsabilité que nous avons est de constater que celui-ci a été construit dix ans avant l'ensemble des Asters, où il y a une caserne de pompiers, pour celles et ceux qui peuvent identifier ce bâtiment. Immédiatement après que nous avons été alertés, sans attendre que l'affaire soit rendue publique, le directeur du Patrimoine bâti a mandaté un expert pour évaluer l'ensemble des dalles de notre ensemble des Asters, construit par le même architecte dix ans après, ce qui laisse supposer que les fers de la dalle et des murs ont été posés de manière plus sécurisée, dans le respect des normes. Mais nous n'en savons rien pour l'instant; nous investiguons. M. Gauthier affirme une fois de plus des choses inexactes. Notre mandataire est à l'œuvre depuis cinq ou six jours dans ce bâtiment et, dès le moment où nous aurons le rapport de son expertise, nous prendrons les mesures qui s'imposent s'il y a lieu de les prendre.

**M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz (S).** Ma question s'adresse à M. Barazzone, qui n'est pas là mais qui recevra la question. Je suis désolée de revenir sur une question posée il y a deux ans à propos de la buvette du côté de l'avenue du Mail, à la plaine de Plainpalais. Elle est malheureusement toujours fermée, sans qu'on sache pourquoi, alors qu'elle était prise d'assaut par les puciers, les marchands... C'est la deuxième buvette de la plaine; l'autre se trouve du côté des jeux et elle vit bien. Est-ce le prix de location qui est en cause? Quel est le problème de cette buvette, pourtant située dans un lieu très attractif et où les gens se réunissaient?

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. M. Barazzone vous répondra ultérieurement. La parole est à M. Jean Zahno.

**M. Jean Zahno** (UDC). Merci, Monsieur le vice-président. En passant ce matin à l'avenue Bertrand, j'ai vu le logo rouge des CFF sur le plateau de Champel. L'ouverture de la ligne du Léman Express est prévue le 15 décembre 2019. La Ville de Genève a-t-elle prévu quelque chose aux alentours lors de son inauguration, avec les associations du quartier qui aimeraient éventuellement y participer? Cette question a été posée par l'Association des intérêts de Champel-Florissant.

On m'a également demandé si on pouvait faire quelque chose pour les personnes âgées qui ne monteront qu'une ou deux fois dans ce train.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Au départ, pour l'inauguration du Léman Express, ou CEVA pour celles et ceux qui ont du mal à intégrer la nouvelle inscription que le Canton a donnée à cette ligne, il était question d'une simple cérémonie officielle le 15 décembre 2019 à 4h. J'ai insisté pour que ce soit une fête, pour que celles et ceux qui ont subi les conséquences des nombreux travaux autour des gares, notamment les commerçants de la gare des Eaux-Vives, que je remercie, d'autant qu'ils les subissent encore, puissent participer à cette fête, comme toute la population.

Je rappelle que cette ligne va bouleverser les modes de transport de nos concitoyennes et concitoyens. J'ai donc insisté auprès de Lémanis SA, organe faitier qui se charge de l'inauguration, pour que cette fête soit organisée. J'ai même mis de l'argent à disposition. Nous avons demandé à des mandataires qu'ils prévoient des animations à la gare des Eaux-Vives, sur son émergence et à l'intérieur, comme à celle de Champel. Les Hôpitaux universitaires de Genève ont aussi été très enthousiastes; ils délivreront de la soupe à qui voudra bien se déplacer. Ce sera donc une fête dans ces deux gares pour ce qui est de notre municipalité, tandis que les CFF se concentreront plutôt sur la gare de Cornavin.

Outre une tente des CFF, nous mettrons à disposition des bancs et des tables, avec de petites tentes de la Voirie mises à la disposition des commerçants, des associations de quartier, des artistes, enfin de toutes celles et de tous ceux qui voudront bien y participer et faire valoir leurs compétences, leur génie... Nous ferons en sorte de fêter dignement ce moment avec la population, pas simplement en réunissant les autorités qui se prévalent d'être à l'inauguration – ce qui est un bien, je le reconnais, mais nous voulions une fête populaire. Je me réjouis d'accompagner cette démarche le 15 décembre avec toutes les personnes qui désireront marcher – ou rouler, si j'ose dire – à nos côtés.

**M. Daniel-Dany Pastore** (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani. Il s'agit de la route des Franchises. Ne me dites pas qu'il y a des travaux, Monsieur Pagani, car elle est presque impraticable dans l'état où elle est. Il n'y aura bientôt plus que les 4×4 qui pourront y passer, tellement elle est bosselée et déformée. Je pense que le problème est multiple. Elle n'était déjà pas en bon état avant les travaux de la Société coopérative d'habitation Genève (SCHG) mais, à eux seuls, ces gens ne peuvent pas mettre une route dans cet état-là! Il faudrait intervenir d'urgence pour retaper un peu les bosses parce que même les cyclistes risquent de tomber au vu de l'état grave du sol. Je vous remercie de me donner une réponse «équilibrée», Monsieur Pagani.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Pour une fois, je suis d'accord avec M. Daniel-Dany Pastore, si cela peut lui permettre de constater que ma réponse est équilibrée. Effectivement, cette route des Franchises est dans un état déplorable. Il y a sept ans, j'avais soumis à ce même Conseil municipal une proposition, refusée parce que des travaux étaient programmés. Ceux-ci sont en cours de réalisation, à savoir un projet immobilier de la SCHG pour Cité Vieusseux et un autre de...

*M. Daniel Sormanni* (MCG). De la Fondation des logements pour personnes âgées ou isolées (FLPAI).

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* ... de la FLPAI, me souffle-t-on. Merci au souffleur de service. (*Rires.*) Tant que ces travaux sont menés, des camions sortent sur la route des Franchises et il ne servirait donc à rien d'agir maintenant. Sachez, Monsieur le conseiller municipal, que j'entends déposer une proposition pour remplacer tous les tuyaux, qui le méritent bien, sous la route des Franchises, reconfigurer l'itinéraire de cette route et y mettre du phonoabsorbant. J'espère qu'elle reprendra un aspect à peu près convenable pour notre ville.

**M. Omar Azzabi** (Ve). Ma question s'adresse à la mairesse et concerne le racisme anti-Noirs. Un article de la *Tribune de Genève* relatait en septembre dernier le fait que la situation du racisme anti-Noirs à Genève et en Suisse est assez grave, puisque cette population est aujourd'hui la première victime de racisme dans notre canton. Alors que des subventions existent actuellement dans le budget pour la lutte contre l'antisémitisme, l'islamophobie, l'homophobie, la transphobie et d'autres types de discriminations, il n'existe pas de politique publique sur le racisme anti-Noirs. Une telle subvention existait auparavant. Ma question est donc de savoir pourquoi on y a renoncé et comment le Service Agenda 21 – Ville

durable compte répondre à ce besoin urgent. Rappelons que la Suisse sera examinée en janvier 2020 par le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'Organisation des Nations unies.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. M<sup>me</sup> Salerno vous répondra ultérieurement. La parole est à M<sup>me</sup> Laurence Corpataux.

**M<sup>me</sup> Laurence Corpataux** (Ve). Merci, Monsieur le vice-président. Ma question est pour M. Pagani. Le 26 mars dernier, à la suite de ma question portant sur les nuisances dues au trafic au carrefour des Délices, M. Pagani m'avait répondu qu'un bilan concernant le réaménagement de la rue de Saint-Jean aurait lieu en juin 2019. Des habitants me demandent donc si les résultats de ce bilan sont connus.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Le magistrat vous répondra ultérieurement. La parole est à M<sup>me</sup> Martine Sumi.

**M<sup>me</sup> Martine Sumi** (S). Je vous remercie. Le 27 septembre 2019, j'ai eu la chance d'assister à un forum organisé par le Bureau de l'intégration des étrangers, «Langage et communication: enjeux dans la petite enfance». Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Esther Alder. Ce colloque traitait de l'importance des interactions dans le développement du langage, en particulier dans les situations de multilinguisme, exposait les programmes de prévention et décrivait également la pédagogie appelée Parle avec moi, appliquée entre autres par la Ville de Vernier et qui sera développée dans d'autres communes. En Ville de Genève, c'est bien sûr le programme Eveil aux langues qui a été organisé. J'aurais souhaité avoir des nouvelles sur ce programme, souhaité par notre plénum. Comment cela se passe-t-il? Comment les équipes arrivent-elles à le mettre en place sur le terrain? Pouvons-nous avoir un retour sur cette politique publique mise en place depuis plusieurs années en Ville de Genève?

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Pour la Ville de Genève, en lien avec la diversité culturelle et linguistique, il est essentiel de favoriser l'ouverture aux langues dès la petite enfance, sans perdre de vue la nécessité de l'apprentissage du français, langue d'intégration. Sous l'impulsion d'une motion adoptée par le Conseil municipal, le Service de la petite enfance a lancé ce programme Eveil aux langues. Toutes les langues ont la même dignité et le même intérêt. Les

langues premières des enfants et de leur famille sont reconnues, ce qui favorise aussi la construction identitaire de chacun et chacune, ainsi que l'apprentissage ultérieur des langues.

L'Eveil aux langues est décliné dans toutes les structures de la petite enfance. Il propose des animations ludiques très diverses aux jeunes enfants, afin de les habituer à considérer le plurilinguisme comme une situation ordinaire dans la société où ils vivent. Ces activités se déclinent en groupe. Il y a différentes manières d'éveiller l'attention des enfants, avec des supports de livres, des chansons, des histoires racontées... Une malle à livres se trouve aussi dans les institutions; nous travaillons beaucoup avec les bibliothèques et discothèques municipales. C'est un projet dont la Ville de Genève peut être fière et il n'y a pas de souci à avoir quant au fait que celui-ci continuera.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Ma question s'adresse à M. Pagani. Je reviens sur l'immeuble de la rue de la Servette. Je suis étonné de la réponse que vous avez faite tout à l'heure à M. Gauthier. Le propriétaire doit s'occuper de son immeuble; c'est une chose. Mais le domaine public de la Ville en est une autre. Or, le trottoir n'est absolument pas protégé alors que l'arrêt de tram est juste à côté. En ce qui concerne le trottoir, c'est à la Ville de Genève de prendre des mesures de façon à protéger les passants. Je pose la question de savoir ce que la Ville a l'intention de faire, à moins qu'elle n'ait posé les plaques, même s'il y a un capitaine dans un bateau qui coule...

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je ne ferai pas l'injure à M. Sormanni de le renvoyer à la réponse que j'ai faite tout à l'heure. J'ai retrouvé mon papier, je vous lis la réponse que M. Barazzone me demande de vous transmettre.

Des solutions de relogement ont été proposées par la régie. S'agissant du SIS, nous ne sommes pas du tout compétents pour les questions liées à la construction du bâtiment; c'est l'Etat qui l'est exclusivement sur ce point, il est important de le répéter. C'est donc à l'Etat de nous dire si nous devons sécuriser le trottoir ou pas, puisque nous n'avons pas les compétences pour examiner le bâtiment et contrôler la bienfaisance de l'analyse menée par des experts. Si j'en crois les journaux, il est dit que le bâtiment devait être vidé mais qu'il ne présentait pas des structures d'effondrement en tant que telles. Cependant, s'il arrivait un tremblement de terre, une catastrophe se produirait. Pour l'instant, à les croire, le bâtiment ne risque pas de s'effondrer. C'est au Canton de nous dire si nous devons isoler ce bâtiment sur les trottoirs pour faire en sorte que la population puisse vaquer à ses occupations en toute sécurité.

**M. François Mireval (S).** Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone. Vous la lui transmettez, Monsieur le président, afin qu'il ait l'occasion d'y répondre quand les nécessités liées au double emploi qu'il doit exercer pour survivre lui permettront de le faire.

J'ai été interpellé par des habitants du carrefour du boulevard Carl-Vogt et de la rue de l'École-de-Médecine, où je réside, en raison de l'ouverture d'une terrasse supplémentaire du café Métis qui donne sur le boulevard. Ces personnes m'ont demandé, étant donné que la terrasse a été agrandie, sans même que les APM du quartier aient su que cette demande avait été déposée, ni qu'ils aient pu se prononcer là-dessus, et que le bruit règne en maître du lundi au dimanche, quoi qu'on en dise, si M. Barazzone avait une politique pour lutter contre les excès de bruit dans cette zone, par exemple concernant les terrasses surpeuplées jusque fort tard dans la nuit.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Votre question est transmise; M. Barazzone vous répondra ultérieurement. La parole est à M<sup>me</sup> Maria Pérez.

**M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG).** Merci, Monsieur le président de séance. Cette question s'adresse à M. Pagani. Sur le site web de *GHI*, un article est sorti ce jour sur un cas de dumping salarial réalisé par la Ville. J'aimerais comprendre pourquoi M. Pagani continue de refuser que les marchés publics, soumis à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), soient centralisés en Ville. C'est vraiment une mesure qui apporterait un regard extérieur capable de veiller à ce qu'on fouille, par exemple s'agissant d'une offre 40% moins chère que la moins-disante des entreprises genevoises, et qu'on prévienne les cas de dumping salarial. Dans ce cas, les personnes étaient vraiment payées au lance-pierre, ce qui est franchement déshonorant pour la Ville.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** J'ai déjà répondu à cette question. Je ne pense pas que M<sup>me</sup> Pérez ait bien lu le compte rendu de *GHI*. Il y est fait état de salaires de 12,50 francs, mais aussi de 25 francs, voire de 27 francs, ce qui ne correspond pas au salaire conventionnel. La commission paritaire l'a dénoncé.

En ce qui concerne les procédures AIMP, je renvoie M<sup>me</sup> Pérez à la troisième réponse que j'ai donnée à *GHI*: «Les accords internationaux auxquels la Suisse est partie sont très contraignants. Nous sommes tenus d'attribuer le marché à l'offre classée première selon des critères préalablement fixés, sauf si l'offre est

anormalement basse. Dans le cas d'espèce, nous nous sommes renseignés, avons fait les investigations nécessaires avant d'attribuer ce marché. La justice a d'ailleurs examiné cette attribution en validant notre procédure et la décision que nous avons prise.» Ce que M<sup>me</sup> Pérez demande a donc été fait. Une juridiction extérieure a examiné les procédures et les a validées. En conséquence de quoi, je ne vois pas en quoi un projet de centralisation améliorerait le système... d'ailleurs, je ne sais pas où en Ville, puisqu'elles sont déjà centralisées à côté de mon bureau, en tout cas pour ce qui est des procédures internationales ouvertes.

Cela dit, si M<sup>me</sup> Pérez pense qu'il y a d'autres méthodes, je l'invite – ce qu'elle fait d'ailleurs – à postuler pour me remplacer. Si elle en trouve de meilleures, je me réjouis de l'observer.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Alder et concerne le nettoyage dans les écoles en Ville. A la suite du courrier des syndicats au sujet des conditions de travail des nettoyeuses, je me suis demandé quelle est la situation dans les écoles. Quelle est la part internalisée et externalisée du nettoyage et quelles seraient les raisons pour l'externaliser? Comme vous le savez, lors de la grève du 14 juin 2019, des nettoyeuses – les femmes sont majoritaires dans ce métier – ont adressé un cahier de revendications aux communes du canton. De quelle manière prenez-vous en compte ces revendications? Comment l'avez-vous déjà fait ou comment pensez-vous le faire?

Je me suis également posé la question pour les institutions de la petite enfance.

**Le président.** Une minute, Madame la conseillère municipale.

*M<sup>me</sup> Brigitte Studer.* Est-ce que le Service de la petite enfance donne des indications et un cadre pour le travail de nettoyage?

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. M<sup>me</sup> Alder vous répondra ultérieurement. La parole est à M. Simon Brandt.

**M. Simon Brandt** (PLR). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Pagani, en charge de l'aménagement, et concerne la construction de logements sur l'ancienne caserne des Vernets, qui occasionnera la disparition d'une mosaïque assez célèbre, celle qui se trouve dans la salle du mess des officiers, intitulée *Les Amazones* et faite par M. Jacek Stryjenski. Le Canton s'est

désintéressé du sort de ce qui appartient à notre patrimoine. J'aimerais savoir si le Conseil administratif, par le biais de M. Pagani, ou de M. Kanaan avec le Fonds municipal d'art contemporain, compte faire quelque chose pour la sauver, étant donné que, selon la presse, cela ne coûterait qu'environ 40 000 francs.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** J'ai été interpellé à plusieurs reprises à propos de cette mosaïque. Je rappelle, pour celles et ceux qui ne connaîtraient pas cet artiste genevois, que M. Stryjenski a créé *La Voûte céleste*, œuvre qui orne le plafond du Grand Théâtre, dont la rénovation a permis de mettre au point le plan qu'il avait eu en 1960, à savoir faire tourner les lumières, en l'occurrence avec des LED. Soixante ans plus tard, nous avons réussi l'exploit de réussir ce qu'il avait imaginé.

Il est vrai que le déplacement de cette œuvre ne coûterait que 40 000 francs, mais c'est très compliqué et il faudrait l'entreposer ailleurs. La politique de préservation du patrimoine pour les œuvres murales – des fresques situées dans d'autres bâtiments démolis ont déjà disparu – consiste à prendre des photos et d'en rester là, nous disent l'ensemble des instances chargées du patrimoine. C'est ce qu'elles proposent. Evidemment, si le Conseil municipal venait à accepter une motion en ce sens ces jours, cela nous permettrait de nous accorder de temps en temps, Monsieur Brandt: je la soutiendrai et je prendrai mon bâton de pèlerin, comme d'habitude, pour essayer de sauver cette mosaïque car, à mon avis, elle en vaut la peine. Il y a du dynamisme et elle relève de l'intérêt public. (*Remarque.*) J'entends le souffleur habituel dire: «On peut faire sans»... J'aimerais mieux que ce soit fait avec. Cela me permettrait d'essayer de trouver ces 40 000 francs pour sauver cette mosaïque.

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (PDC).** Ma question s'adresse à M. Pagani et concerne les immeubles situés aux 85-87, rue de la Servette, qui appartiennent à la Ville de Genève, si je ne m'abuse. Je voudrais savoir si vous avez prévu un sondage pour vérifier s'ils sont solides et rassurer la population qui vit dans ces habitations.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je me permets de repreciser la situation une seconde fois, car les personnes sont en droit de bien la comprendre. On parle du complexe des Asters, là où la caserne des pompiers se situe. C'est bien à celui-ci que vous faites allusion, Madame la conseillère municipale?

*M<sup>me</sup> Fabienne Beaud.* Non, les immeubles aux numéros 85 et 87 de la rue, en dessous de la Migros.

*M. Rémy Pagani, conseiller administratif.* Dans le même alignement? Alors je répondrai ultérieurement, parce qu'on ne m'a parlé que des bâtiments d'en face, construits par le même architecte et peut-être les mêmes ingénieurs; cela se voit, l'architecture est identique. On fait donc des analyses en face mais je me renseignerai sur les bâtiments dont vous parlez. Il me semble que, par prudence, on devrait vérifier aussi les immeubles qui longent le même côté de la rue de la Servette.

**M. John Rossi (PLR).** Ma question est pour M<sup>me</sup> Salerno, maire de notre ville. Allez-vous tirer les oreilles à la Jeunesse socialiste pour les dégradations commises dans la nuit de vendredi à samedi derniers sur les supports de la Ville et le labeur supplémentaire occasionné pour des travailleurs, dont la tâche d'afficheurs est déjà assez pénible?

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. M<sup>me</sup> Salerno vous répondra ultérieurement. La parole est à M. Pascal Holenweg.

**M. Pascal Holenweg (S).** Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse au conseiller administratif Sami Kanaan. En juillet 2019, le conseiller d'Etat Thierry Apothéloz a publié un avant-projet de message sur la politique culturelle genevoise. Trois mois plus tard, il a annoncé qu'il retirait ce message face à l'opposition assez généralisée des milieux culturels et au manque de soutien des milieux politiques. La Ville, principal acteur politique de la politique culturelle genevoise, n'avait pas été directement consultée lors de la publication de ce message. Elle ne l'avait reçu que par l'intermédiaire de l'Association des communes genevoises, au même titre que les 44 autres communes, y compris celles qui ne font pas le moindre effort en matière de politique culturelle.

Ma question est de savoir ce qui se passe maintenant. On fait quoi? On le fait avec qui? On le fait comment? Quelle était la position de la Ville sur l'avant-projet de message, avant qu'il soit retiré? Comment sera-t-elle entendue, si possible directement, par le Conseil d'Etat? Quel type de négociations politiques s'engageront directement entre la Ville et le Canton pour une politique culturelle dont les charges seraient réellement partagées, et pas seulement ripolinées de telle manière que le Canton, au lieu de consacrer cinq fois moins d'argent à la culture que la Ville, y consacre quatre fois moins?

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Merci à M. Holenweg pour sa question. Comme vous le savez, M. Apothéloz a retiré son avant-projet de message d'une politique culturelle cantonale, tenant compte du fait que l'accueil a

été relativement critique, voire très critique selon les milieux concernés. L'exercice était fondamentalement difficile car c'est la première fois qu'il a lieu. Il trouve son ancrage dans la loi cantonale sur la culture et on ne peut que féliciter M. Apothéloz d'avoir empoigné ce projet.

Il était logique qu'il y ait des déceptions mais il est vrai que, depuis le lancement de la rédaction de cet avant-projet, un vote populaire très important a eu lieu le 19 mai 2019 avec l'initiative populaire IN 167, qui demande une politique culturelle concertée aux communes, un investissement du Canton dans les grandes institutions – nous aurons l'occasion d'en reparler tout à l'heure au sujet du crédit extraordinaire en faveur du Grand Théâtre – et le soutien conjoint de la création artistique. C'est un mandat très fort, soutenu par 83% de l'électorat genevois. Il est maintenant urgent que le Conseil d'Etat en général, pas seulement M. Apothéloz, réalise l'importance de ce message et le fait qu'il faut le prendre au sérieux. On ne peut pas dire aux 83% de Genevois et Genevoises qui ont approuvé cette initiative que leur vote n'a aucune valeur. Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil doivent se rendre compte que le Canton de Genève doit se doter d'une politique culturelle digne de ce nom, avec laquelle on peut être d'accord ou pas, mais qui doit inclure un soutien aux grandes institutions, une politique ambitieuse d'accès à la culture sur l'ensemble du territoire, et de la région aussi, d'ailleurs, ainsi qu'en matière de rayonnement culturel, de manière à soutenir les efforts déjà très importants de la Ville de Genève.

Le dialogue doit effectivement avoir lieu. L'une des idées, malheureusement un peu perdue dans l'ensemble du texte, était de créer un dialogue culturel genevois entre élus en charge de la culture; je ne peux que saluer cette démarche. Il est vrai que la Ville n'avait pas été directement interpellée pour prendre position mais nous avons déjà pris contact avec M. Apothéloz pour avoir très rapidement une discussion sur la méthode de travail.

Il est important de ne pas laisser tomber le souffle de la votation de mai 2019. Le peuple genevois a témoigné son attachement à la culture à plusieurs reprises ces dernières années, aussi bien à Genève, où le peuple de la Ville, lors des votations référendaires, a refusé les coupes dans le budget culturel, qu'à Carouge, où le peuple a soutenu le Théâtre de Carouge, et maintenant au niveau du Canton. Il faut prendre ce message au sérieux et j'espère que le Canton se rendra compte du défi que cela représente et de ses responsabilités, de sorte que nous puissions aboutir rapidement à des réponses conjointes allant dans ce sens.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG).** Ma question s'adresse à M. Barazzone qui, de façon habituelle, n'est pas là, pour revenir une fois de plus sur la promenade de la Tour-de-Champel. La dernière fois, j'ai posé une question sur la disparition d'un

## Questions orales

banc. Malheureusement, M. Barazzone a répondu à côté, soit qu'il ne connaissait pas son dossier, soit qu'il n'avait pas envie de le connaître, en disant que le banc avait été déplacé. Or, il n'en est rien: c'est une pure et simple disparition. Comme dans l'ouvrage de cet auteur qui, à la fin des années 1960, avait écrit tout un livre sans la lettre E. Là, c'est B, A, N, C qui manquent. J'aurais aimé que M. Barazzone cesse de nous dire que le banc a été déplacé car, s'il l'a été, c'est vers une casse ou je ne sais quel dépôt, et qu'il nous en remette un face au sud, voire au sud-ouest, afin que les personnes âgées du quartier, ainsi que les malades à l'hôpital Beau-Séjour qui retrouvent un peu de mobilité et montent avec un accompagnant leur prodiguant des soins, puissent venir et s'asseoir. Les gens qui travaillent dans le quartier n'ont pas forcément les moyens d'aller au restaurant...

**Le président.** Une minute, Madame la conseillère municipale.

*M<sup>me</sup> Danièle Magnin.* ... et qui viennent avec un petit pique-nique. Voilà, on a compris.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. La réponse vous parviendra ultérieurement. La parole est à M<sup>me</sup> Ariane Arlotti.

**M<sup>me</sup> Ariane Arlotti** (EàG). Merci, Monsieur la présidente. (*Rires.*) Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno. Elle concerne les collocations et les réévaluations de fonctions faites récemment en Ville de Genève. A ce titre, je salue la création du poste, qu'on a pu voir dans le projet de budget 2020, de business analyst qui semble déjà convenir; il est apprécié dans différents départements, notamment chez les informaticiens.

Je voulais justement revenir sur le fait qu'on constate que la création d'un piquet de garde le week-end était envisagée depuis de longues années au sein de la Direction des systèmes d'information et de communication. Pourquoi? Parce que nous comptons de nombreuses institutions, notamment culturelles et sportives, qui sont ouvertes tous les jours de la semaine, y compris le dimanche, jour où les fonctionnaires ne travaillent pas. Avec la réévaluation, il a été imposé dans le nouveau cahier des charges qu'un piquet de garde soit fait, sans création de poste supplémentaire, même s'il y avait un besoin. On a simplement demandé aux fonctionnaires d'opérer un tournus, à raison d'un week-end par mois, je crois. Ils sont payés 160 francs le week-end et doivent rester à moins d'une heure de Genève, ce qui est contraignant.

Ma question: est-ce que ce traitement et ce tarif concernent toute la Ville de Genève?

**Le président.** Merci, Madame le conseiller municipal... Il vous sera répondu ultérieurement. La parole est à M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier.

**M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier** (PLR). Merci, Monsieur le président de séance. Ma question s'adresse à M. Pagani et elle a trait au chemin Edouard-Tavan, derrière la Cité universitaire. Ce chemin fait un U et la dernière partie s'est beaucoup développée. Il y a eu de nombreuses constructions ces dernières années. Est-il possible de rappeler la signalétique des 30 km/h, Monsieur Pagani? J'ai été interpellée par une habitante qui dit que les gens ne sont pas forcément au courant, entre les camions de chantier et les nouveaux habitants, puisqu'il n'y a qu'un seul panneau de signalisation à l'entrée du chemin, au niveau du terminus du bus, puis plus aucun. Pouvez-vous rappeler aux utilisateurs de ce chemin qu'ils doivent modérer leur vitesse, de façon à permettre aux enfants d'aller à l'école à vélo ou à pied? Ce serait très aimable à vous, Monsieur le conseiller administratif.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je sais qu'on m'appelle «fai tutto» mais à ce point... Rappeler aux habitants dans un petit chemin de Champel qu'ils doivent modérer leur vitesse n'est pas de mon ressort, malheureusement ou heureusement. C'est le travail de M. Guillaume Barazzone.

Cela dit, j'en profite pour vous donner une information. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, nous aurons de nouvelles compétences concernant le régime de circulation dans le réseau de quartier. Mais nous nous sommes aperçus qu'il faut que nous instruisions une autorisation de construire pour mettre un panneau de circulation de plus, que nous sollicitons l'ensemble des services de l'Etat et de la Ville concernés par ce seul panneau, que nous ouvrons un mois de délai pour les oppositions, que nous traitons celles-ci et que nous mettons en place la mesure proposée. Cela réclame des forces. Nous avons un poste supplémentaire à 80% prévu dans le budget 2020; cela ne suffira pas. Je retiens la proposition de M<sup>me</sup> la conseillère municipale, mais nous n'aurons pas les forces nécessaires pour ce panneau et les procédures qui nous incomberont au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**M<sup>me</sup> Yasmine Menétray** (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani. Une lettre vous a été adressée en novembre 2018 concernant les problèmes de la place De-Grenus et le manque de panneaux signalant la présence de l'école Necker. Quand agirez-vous? Quand réagirez-vous pour poser ces panneaux?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Nous essayons de limiter au minimum la circulation sur la place De-Grenus, devant Manor et l'entrée de son parking, où 70% des voitures ne font que transiter. Elles profitent pour passer du quai du Sujet à la rue de Chantepoulet et inversement, en passant par les petites rues. Cela ne va pas. Nous sommes en train de discuter avec le Canton pour changer le régime de circulation et réduire ce pourcentage. Cela apaisera déjà la place De-Grenus.

Nous avons tenté de poser les panneaux de circulation concernant l'école mais, de mémoire, c'est une zone 20 km/h et nous n'avons pas à mettre de panneaux, malheureusement. Je répreciserai la chose concernant la rue Necker.

**M<sup>me</sup> Hanumsha Qerkini (Ve).** Ma question s'adresse soit à M. Pagani, soit à M<sup>me</sup> Alder. Au vu des chaleurs insoutenables de ces dernières années et des coupes d'arbres dans notre ville, j'aimerais savoir s'il est possible d'installer des toiles ou des bâches dans nos cours d'école.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative.** Toutes les cours d'école ont des préaux couverts, utiles par temps de pluie ou de neige, mais également lorsqu'il fait chaud. Il est heureux que les enfants, jusqu'à aujourd'hui, aient deux mois de vacances en été, moment où il fait le plus chaud, bien que le mois de juin, exceptionnellement cette année, ait aussi connu des températures très élevées. Pour l'heure, on n'a pas encore la nécessité, comme vous le suggérez, Madame la conseillère municipale, d'installer des toiles dans les cours d'école.

Je me souviens cependant que la question s'était posée pour les parcs et aux abords des pataugeoires. C'est plutôt mon collègue Guillaume Barazzone qui examinera l'opportunité de ces dispositifs pour protéger les enfants du soleil. Il est bon de rappeler aux parents de toujours couvrir la tête des petits et de les hydrater convenablement dans ces périodes de canicule.

**M. Gazi Sahin (EàG).** Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif, puisque M<sup>me</sup> Salerno n'est pas là. Elle concerne une éventuelle mesure humanitaire liée à ce qui se passe actuellement en Syrie. Si vous suivez comme moi les événements politiques internationaux, vous savez que le Moyen-Orient, la Syrie plus particulièrement, risque de s'embraser de nouveau, malheureusement, pour parer à une éventuelle invasion de la région par l'armée turque. Cela voudrait dire que des milliers de personnes seront victimes des conditions de guerre encore une fois. Ma question est la suivante: le Conseil administratif réfléchirait-il à une mesure d'accueil en cas d'urgence humanitaire?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Nous sommes évidemment tout à fait disposés à mettre en place une mesure humanitaire. J'informe les personnes qui nous écoutent que nous avons une ligne budgétaire ouverte en permanence sur la base de sollicitations du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ou d'autres associations humanitaires sur le terrain. Une association syrienne de médecins fait un travail admirable en envoyant des médecins en Syrie, médecins qui subissent les affres de la guerre depuis des années; certains sont même morts dans les hôpitaux bombardés. Nous soutenons cette organisation depuis des années, et d'autres, soit par la Délégation Genève ville solidaire, soit directement par le budget qui nous est octroyé par ce Conseil municipal de manière permanente. Nous attendons les sollicitations. Je désespère mais celles-ci seront concrétisées par les organisations humanitaires comme le CICR ou le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

**M. Alain de Kalbermatten (PDC).** Ma question s'adresse à M. Pagani. Je voulais connaître la destinée de la passerelle du Mont-Blanc, savoir si l'étude est en train de se faire et quand un livrable sera possible pour le Conseil municipal.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Nous avons fait le bilan de cette passerelle, dédiée uniquement aux piétons, cet après-midi avec M. Dal Busco. Il y a trois options aujourd'hui, décalées du pont du Mont-Blanc ou en parallèle. Nous avons rendez-vous avec la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman la semaine prochaine pour lui présenter les options choisies par les mandataires, car le Conseil municipal a eu la générosité d'approuver un crédit d'étude complémentaire, ce qui nous permettra de déposer un crédit de réalisation au début de l'année prochaine.

**M. Jean-Charles Lathion (PDC).** Ma question s'adresse au Conseil administratif à majorité de gauche, plus spécialement à M<sup>me</sup> Salerno mais, comme elle est absente, ma foi, vous lui transmettez, Monsieur le président de séance, à moins qu'il y soit répondu.

Durant cet été, j'ai eu la chance d'être invité au restaurant du parc des Eaux-Vives, le café Perche. Je dis bien la chance. Convenez que, lorsqu'on dit café Perche, cela a un petit côté sympathique. C'est une chance que j'ai eue, et peut-être une malchance pour ceux qui m'ont invité, car il faut considérer les prix: 49 francs pour les filets de perche, 17 francs pour le verre de chardonnay, 17 francs le verre de pinot gris... Quand j'y suis allé, il n'y avait pratiquement que de riches touristes américains. Je m'en suis étonné mais j'ai compris

pourquoi lorsque l'addition est arrivée. Dans l'attribution des restaurants qui sont propriété de la Ville, nous avons toujours eu le souci d'ouvrir à la population ce type de restaurant. Est-ce que le Conseil administratif a toujours cette préoccupation? Je me souviens que, pour le restaurant du parc des Eaux-Vives, il y avait la volonté d'une brasserie plus populaire, à côté d'un hôtel cinq étoiles mis à la disposition des plus nantis...

**Le président.** Une minute, Monsieur le conseiller municipal.

*M. Jean-Charles Lathion.* ... et ouverte à toute la population. J'aimerais savoir si le Conseil administratif a toujours cette préoccupation dans les attributions des locations ou s'il a complètement oublié ses grands principes.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il vous sera répondu ultérieurement.

*(La présidence est reprise par M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet, présidente.)*

## **6. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la modification des contributions annuelles des communes en 2020 soumise au droit d'opposition des conseils municipaux (D-30.77).**

---

<b>Décision de l'Assemblée générale de l'ACG</b>	:	<b>28 septembre 2019</b>
<b>Dossier communiqué le</b>	:	<b>4 octobre 2019</b>
<b>Délai d'opposition</b>	:	<b>18 novembre 2019</b>
<b>Délai de réception des résolutions à l'ACG</b>	:	<b>25 novembre 2019</b> (= délai d'opposition + délai de transmission)

---

### **1. CONTEXTE**

Les dispositions de la loi sur l'administration des communes prévoient notamment que « *les conseils municipaux des communes peuvent s'opposer aux décisions de l'Association des communes genevoises portant sur le montant des contributions annuelles des communes en sa faveur* » (art. 79 LAC).

En vertu de ce qui précède, l'ACG se doit donc de porter à la connaissance des conseils municipaux des communes le montant des cotisations communales figurant à son budget, afin de permettre l'exercice facultatif de ce droit.

### **2. BREF RAPPEL DES ACTIVITÉS DE L'ACG**

Instituée par les articles 77 et suivants de la loi sur l'administration des communes, l'ACG a deux missions principales : la défense des intérêts des communes et l'accomplissement de tâches pour les entités intercommunales - parascolaire, informatique intercommunale, déchets carnés, Fonds intercommunaux- qui lui sont fonctionnellement rattachées.

#### **2.1. La défense des intérêts des communes**

Organisation faîtière des communes, l'ACG leur permet de trouver des consensus sur des positions qu'elle sera ensuite chargée de défendre auprès des autorités et de l'administration cantonales.

Ce rôle est d'autant plus important qu'à Genève, la législation applicable est beaucoup plus unifiée que dans les autres cantons où les pouvoirs réglementaires revenant aux communes sont notablement plus étendus. Faute de pouvoir édicter elles-mêmes leurs propres réglementations, les communes doivent pouvoir faire entendre leur voix dans le processus législatif qui aboutira à la création des lois et règlements cantonaux qu'elles seront ensuite chargées d'appliquer.

Il est à souligner que l'ACG agit dans le respect absolu de l'autonomie communale, ses prises de position portant exclusivement sur des sujets concernant l'ensemble des communes, voire une très forte majorité d'entre-elles.

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2019 (après-midi) 1729  
Décision de l'ACG concernant la modification des contributions  
annuelles des communes en 2020

Ces dernières années, les sollicitations de l'ACG ont augmenté tant en nombre qu'en complexité, ainsi que l'atteste le rapport de gestion 2018<sup>1</sup>.

**2.2. Les prestations de services aux entités intercommunales qui lui sont rattachées**

Le personnel de l'Association accomplit également de nombreuses prestations en faveur des entités qui sont rattachées à l'ACG.

Sous l'autorité des comités respectifs du GIAP (parascolaire) du CIDEC (déchets carnés) et du SIACG (informatique), il assume la direction générale de ces groupements ainsi que leur gestion financière (budgets, comptes, paiements des salaires, facturation et contentieux) et des ressources humaines. Il est également chargé du secrétariat et de la comptabilité des Fonds intercommunaux (FI, FIA, FIDU, FIE).

**3. MODIFICATION DES CONTRIBUTIONS ANNUELLES DES COMMUNES**

Face aux enjeux majeurs auxquels l'ACG est confrontée, l'Assemblée générale - au sein de laquelle les 45 communes sont représentées par leur exécutif - a décidé, à l'unanimité des 43 communes présentes à sa séance ordinaire du 28 septembre dernier, d'augmenter la contribution des communes qui passera de CHF 3.60/habitant à CHF 4.50/habitant<sup>2</sup> en 2020.

---

<sup>1</sup> Disponible à l'adresse suivante: [https://www.acg.ch/sites/www.acg.ch/files/Rapports%20de%20gestion%202018\\_ACG-GIAP-SIACG-CIDEC-FI-FIA-FIE-FIDU.pdf](https://www.acg.ch/sites/www.acg.ch/files/Rapports%20de%20gestion%202018_ACG-GIAP-SIACG-CIDEC-FI-FIA-FIE-FIDU.pdf)

<sup>2</sup> Pour la Ville de Genève, dont elle est réduite d'un tiers en vertu de l'art. 8 al. 2 des statuts de l'ACG, la contribution passera de CHF 2.40/hab. à CHF 3.--/hab.

*Il est pris acte de la décision de l'ACG.*

Proposition: crédit pour une subvention d'exploitation extraordinaire  
à la Fondation du Grand Théâtre de Genève

**7. Proposition du Conseil administratif du 24 septembre 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 3 199 021 francs, au titre de subvention d'exploitation extraordinaire en faveur de la Fondation du Grand Théâtre de Genève et destiné à couvrir le déficit de la saison 2018-2019 et le déficit de la saison 2019-2020 (PR-1376).**

*Préambule*

Le budget final de la saison 2018-2019 (proposition PR-1313 du 29 août 2018) a été validé par le Conseil de Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG) le 6 juillet 2018. Il a été impacté par le retrait le 15 décembre 2017 de la subvention cantonale de 3 millions de francs, par l'apport d'un mécène à hauteur de 1 500 000 francs et par des surcoûts inhérents au retard du chantier et à la prolongation de la double exploitation simultanée de l'Opéra des Nations (ODN) et de la place de Neuve.

Ce budget prévoyait un déficit de 4 828 607 francs dû pour partie aux surcoûts précités et pour partie au défaut structurel de ressources ainsi qu'il en a été démontré par l'étude Actori en 2014, qui a établi un déficit structurel par saison de 3 millions de francs (en partie couvert par l'apport précité d'un mécène).

Le 29 août 2018, pour donner suite à la demande du 18 juillet 2018 de la FGTG, le Conseil administratif a présenté un crédit budgétaire supplémentaire (proposition PR-1315) de 3 460 473 francs au titre de subvention d'exploitation extraordinaire en faveur de la FGTG et destiné à couvrir les frais induits par le retard du chantier du bâtiment de la place de Neuve et la double exploitation simultanée de l'ODN et de la scène de la place de Neuve, ainsi que les frais de prolongation des locations de locaux imputables au retard du chantier. Le Conseil municipal a voté la proposition PR-1315 le 4 décembre 2018.

La subvention extraordinaire a ainsi permis de ramener le déficit à un montant de 1 368 134 francs. Ce montant devait en partie pouvoir être couvert par le fonds de réserve.

Depuis lors, il est avéré que les comptes de la saison 2017-2018 (proposition PR-1353 du 10 avril 2019) présentent un déficit de 1 096 963 francs hors amortissement de l'ODN et un déficit de 1 719 506 francs avec cet amortissement. Le fonds de réserve était alors doté d'un montant de 2 375 188 francs grâce au vote de la proposition PR-1286 par le Conseil municipal qui a permis de conserver le boni de la saison 2016-2017. Dès lors, le fonds de réserve a permis d'absorber ce déficit de 1 719 506 francs. Il présente un montant encore disponible au 30 juin 2018 de 655 682 francs.

Proposition: crédit pour une subvention d'exploitation extraordinaire  
à la Fondation du Grand Théâtre de Genève

Les comptes de la saison 2018-2019 viennent d'être établis et présentent un déficit de 1 871 692 francs, ce qui représente un montant supérieur de 503 558 francs par rapport à la prévision budgétaire de juillet 2018 de 1 368 134 francs.

Le projet de budget de la saison 2019-2020 présente pour sa part un déficit de 1 327 329 francs.

La présente proposition concerne la couverture de ces deux déficits alors que la trésorerie de l'institution est dans une situation de crise: à fin décembre 2019, la FGTG sera en rupture de liquidités et ne pourra pas honorer tous ses engagements, notamment salariaux. Dès lors, la clause d'urgence au sens de l'article 32 de la loi sur l'administration des communes (LAC) est demandée pour la présente proposition de crédit budgétaire supplémentaire 2019.

*Exposé des motifs*

Depuis mars 2014, le rapport Actori a mis en évidence un déficit structurel de saison de 3 millions de francs, en invoquant l'augmentation des frais de fonctionnement au détriment des dépenses artistiques. Pour des recettes et un montant de subventions stables, l'augmentation des frais de fonctionnement grève le budget artistique de l'institution et réduit sensiblement la part de moyens financiers alloués au cœur de l'activité du Grand Théâtre de Genève (GTG), à savoir ses productions et spectacles. Le rapport Actori concluait que pour permettre à l'institution de poursuivre correctement sa mission et de rayonner au niveau international, la FGTG devait combler ce déficit.

Le Canton a octroyé une subvention progressive dès l'exercice 2016 et qui devait atteindre 3 millions de francs par année à compter de 2018. Cette subvention devait contribuer à résoudre la problématique du déficit structurel. Après avoir voté les montants prévus pour les exercices 2016 et 2017, le Grand Conseil a refusé cet octroi le 15 décembre 2017 pour l'exercice 2018, le Conseil d'Etat ayant retiré son soutien à cette subvention.

Les budgets et les comptes des saisons 2017-2018 et 2018-2019 ont été impactés par cette décision.

La Fondation du Grand Théâtre a entrepris des démarches auprès de partenaires privés qui ont abouti à l'octroi d'un soutien renouvelable d'une fondation privée genevoise d'un montant de 1,5 million de francs à compter de la saison 2018-2019.

Proposition: crédit pour une subvention d'exploitation extraordinaire  
à la Fondation du Grand Théâtre de Genève

*Comptes de la saison 2018-2019*

Comme évoqué plus haut, les comptes de la saison 2018-2019 présentent un déficit de 1 871 692 francs (confirmé par le réviseur), ce qui représente un montant supérieur de 503 558 francs par rapport à la prévision budgétaire de juillet 2018 de 1 368 134 francs.

Une fois déduit le fonds de réserve de 655 682 francs, le déficit non couvert reste de 1 216 010 francs.

Ce déficit plus important que projeté au budget s'explique notamment par les recettes de billetterie qui ont été inférieures aux prévisions. Il s'agit surtout des productions programmées à la place de Neuve dès février 2019 (*Der Ring, Médée, Un ballo in Maschera*) qui enregistrent un manque de recettes de 572 202 francs. Les recettes de la première partie de la saison qui s'est déroulée à l'ODN sont également inférieures à la projection budgétaire à hauteur de 76 055 francs. Ces pertes de billetterie ont pu être en partie compensées par une réduction des charges de fonctionnement (charges variables liées aux spectacles). A cela s'ajoutent, dans une proportion plus faible, des dépassements liés au paiement de vacances non prises par la direction sortante, des coûts de personnel pour accompagner le projet de vente de l'ODN et des coûts pour l'élaboration de plans de démantèlement de la structure, un dépassement pour la transition de la nouvelle direction, des surcoûts pour l'implémentation d'un nouveau système informatique de planning, ainsi que des surcoûts non anticipés liés aux aléas du chantier et au remplacement de matériel détruit ou abîmé lors du chantier de rénovation.

Par ailleurs, les conséquences financières liées au changement de programmation artistique et à la modification de planning avaient été estimées lors de la révision du budget à 1 268 000 francs. Ce montant comprenait des coûts intangibles, correspondant à des pénalités de dédites de contrat (*La Veuve joyeuse*), et des surcoûts liés à l'annulation et au report de productions (*Il trittico, Viva la mamma*, surcoûts liés au *Ring*). En revanche, il ne comprenait pas les surcoûts des cachets d'artistes provoqués par des négociations contractuelles tardives, ni les surcoûts liés au fait qu'il a fallu prévoir une production de lancement de la saison à l'ODN en plus de la production de réouverture du GTG à la place de Neuve. Difficilement quantifiables, ces surcoûts n'ont pas été considérés dans le cadre de la demande d'octroi de la proposition PR-1315 mais apparaissent dans le déficit résiduel du budget 2018-2019 qui était estimé à 1 368 134 francs.

La présente proposition propose notamment de couvrir ce déficit de 1 871 692 francs sans prélever le montant du fonds de réserve qui affiche un montant disponible de 655 682 francs. Il paraît en effet très important de ne pas forcer la Fondation du Grand Théâtre à vider complètement le fonds de réserve.

Proposition: crédit pour une subvention d'exploitation extraordinaire  
à la Fondation du Grand Théâtre de Genève

Les comptes révisés seront remis le 4 octobre à la validation du Conseil de la FGTG et pourront être remis de suite dans leur version détaillée au Conseil municipal.

*Projet de budget de la saison 2019-2020*

Le projet de budget 2019-2020 a été adopté par le Conseil de FGTG le 12 avril 2019 avec un déficit de 1 327 329 francs. Ce déficit s'explique notamment par le retrait de la subvention cantonale dès 2018, par l'arrivée de la nouvelle direction et la transition de direction ainsi que la mise en place d'une nouvelle stratégie de communication. En adéquation avec la vision et la stratégie de développement du GTG, diverses mesures s'imposent pour accompagner et rendre possible le changement.

La saison 2019-2020 sera en effet la première saison du nouveau directeur général, M. Aviel Cahn. Ce dernier souhaite faire évoluer l'image de l'opéra et le rendre accessible à de nouveaux publics. Sa vision consiste à placer l'institution au cœur de la vie culturelle et sociale genevoise et à renforcer les collaborations avec d'autres institutions locales et régionales.

Le Conseil municipal est saisi parallèlement à la présente proposition de la proposition du Conseil administratif en vue de l'approbation du budget de la saison 2019-2020 du GTG qui remet en annexe le projet de l'institution et le budget détaillé.

*Trésorerie*

Avec une saison 2018-2019 déficitaire, un fonds de réserve insuffisant pour le couvrir, un budget de la saison en cours 2019-2020 également déficitaire, la FGTG s'achemine donc vers un déficit net de trésorerie et va se trouver en défaut de liquidités d'ici à fin 2019.

En effet, selon les projections de la trésorerie de l'institution, celle-ci sera à fin novembre 2019 en rupture de liquidités à hauteur de 900 000 francs et à fin décembre 2019, à hauteur de près de 1 million de francs. En mars 2020, la trésorerie connaîtra une nouvelle rupture de liquidités.

En raison de la nouvelle loi 11787 du 3 juin 2016 modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC) entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et qui s'applique selon l'article 103 aux communes et aux entités autonomes de droit public rattachées aux communes, la FGTG n'est pas autorisée à emprunter sauf pour permettre la réalisation d'un projet financé par des crédits d'engagement (courrier du 19 juin 2017 du Service de surveillance des communes.

Proposition: crédit pour une subvention d'exploitation extraordinaire  
à la Fondation du Grand Théâtre de Genève

*Déficit structurel à solutionner*

Depuis le début de la législature cantonale en juin 2018, le Conseil d'Etat a réitéré à de nombreuses reprises son intention de soutenir financièrement le GTG, notamment dans le discours de Saint-Pierre, dans le programme de législature et dans l'avant-projet de message sur la politique culturelle cantonale. L'option envisagée est celle d'un soutien financier ciblé au Ballet du GTG, au nom de la contribution au rayonnement culturel de Genève.

Il conviendra d'insister auprès du Conseil d'Etat, afin qu'il tienne ses engagements, également dans la foulée du vote massif en faveur de l'initiative IN 167 pour une politique culturelle cohérente à Genève le 19 mai 2019 (acceptée par 83% des citoyennes et citoyens).

A défaut, il sera nécessaire d'envisager d'autres solutions, y compris un soutien municipal accru sous la forme d'un prêt ou d'un crédit budgétaire supplémentaire. Une augmentation de la contribution de l'Association des communes genevoises (ACG), par le biais du Fonds intercommunal, pourrait également être sollicitée. En parallèle, la FGTG tentera d'augmenter les contributions privées en prenant contact avec les actuels et potentiels contributeurs.

**Proposition du Conseil administratif**

Dès lors, informé de la situation financière du GTG par lettres du 17 septembre 2019 de la présidence de la FGTG, le Conseil administratif vous présente une demande de subvention extraordinaire portant sur l'absorption de la totalité du déficit de la saison 2018-2019 de 1 871 692 francs et sur celle également du déficit prévisionnel de la saison 2019-2020 de 1 327 329 francs. Il s'avère indispensable de combler ces déficits structurels pour permettre à l'institution de résoudre la problématique de sa trésorerie, de poursuivre correctement sa mission et de rayonner au niveau international, ainsi que le demande le projet de délibération PRD-154 renvoyé à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance du 13 septembre 2017.

En parallèle, une convention de subventionnement sur quatre exercices, à compter de la saison 2019-2020, sera établie entre la Ville de Genève et la FGTG afin d'arriver à une situation équilibrée au terme de ces quatre saisons.

Proposition: crédit pour une subvention d'exploitation extraordinaire  
à la Fondation du Grand Théâtre de Genève

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et  
planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**Objet: subvention complémentaire et extraordinaire à la Fondation du Grand Théâtre de Genève**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Terrain		0%
Honoraires		0%
Gros œuvre		0%
Second œuvre		0%
Installations, équipements fixes		0%
Véhicules lourds		0%
Mobilier, infrastructures informatiques		0%
Machines, matériel, véhicules		0%
Équipements informatiques ou bureautiques		0%
Frais financiers		0%
Autres (à préciser)		0%
Autres (à préciser)		0%
<b>Coût total du projet TTC</b>		<b>0%</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Grand Théâtre de Genève

**CHARGES**

30 - Charges de personnel		Postes en ETP	0
31 - Dépenses générales			
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)			
36 - Subventions accordées	3 199 021		
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>3 199 021</b>		

**REVENUS**

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

**Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement** 3 199 021

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM	0		0
<b>Totaux</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

Proposition: crédit pour une subvention d'exploitation extraordinaire  
à la Fondation du Grand Théâtre de Genève

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant:

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Le Conseil municipal, vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de 3 199 021 francs, destiné à octroyer une subvention extraordinaire à la Fondation du Grand Théâtre.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2019.

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2019, sur le centre de coûts 31100099, la nature comptable 3636.010, l'OTP-S S6200100301 «subvention complémentaire Grand Théâtre».

*Art. 4.* – La présente délibération est munie de la clause d'urgence, conformément à l'article 32 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que selon l'article 79 de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012, sa mise en œuvre ne pouvant souffrir du retard dû à une éventuelle procédure référendaire.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

Le conseiller administratif:  
*Sami Kanaan*

*Annexes:* – courriers du 17 septembre 2019 de la présidence de la Fondation du Grand Théâtre de Genève

Proposition: crédit pour une subvention d'exploitation extraordinaire  
à la Fondation du Grand Théâtre de Genève

## FONDATION DU GRAND THEATRE DE GENEVE

Monsieur Sami Kanaan  
Conseiller administratif  
Département de la culture et du sport  
19, route de Malagnou  
Case postale 6163  
1211 Genève 6

Genève, le 17 septembre 2019

**Concerne : demande de crédit extraordinaire pour couvrir les déficits des saisons 2018/2019 et 2019/2020 et assainir les finances de la FGTG, notamment en termes de trésorerie**

---

Monsieur le Conseiller administratif, Cher Monsieur,

Au moment où les médias, suisses et étrangers, saluent *Einstein on the Beach*, spectacle d'ouverture de la première saison du nouveau directeur général, Monsieur Aviel Cahn, nous devons malheureusement vous annoncer que la saison 2018/2019 se solde par un déficit CHF 1'871'692.- et que le budget de la saison 2019/2020 ne pourra pas non plus être à l'équilibre. En effet, la stratégie de repositionnement du Grand Théâtre et de renouvellement des publics nécessite des moyens supplémentaires pour pouvoir réaliser les changements liés à la transition de direction et mettre en place les mesures de communication et de marketing qui accompagnent la vision du nouveau directeur général. Afin d'engager les ressources pour amorcer pleinement cette première saison du nouveau directeur et insuffler au Grand Théâtre une nouvelle dynamique, le Conseil de Fondation a approuvé lors de sa séance 12 avril 2019 un budget déficitaire de CHF 1'327'329 pour la saison 2019/2020.

Cette situation nous oblige à vous demander de bien vouloir présenter au Conseil municipal une demande de crédit extraordinaire de CHF 3'199'021.-. En outre, nous vous serions reconnaissants de traiter ce dossier en urgence vu la crise de trésorerie qui s'annonce en fin d'année.

A l'appui de notre demande, nous vous soumettons à votre appréciation les éléments d'information suivants :

I. Historique du budget et résultat financier de la saison 2018/2019

1. A l'origine, la saison 2018/2019 – qui était la dernière saison du directeur général sortant, Monsieur Tobias Richter – devait se dérouler à la Place de Neuve, dans le bâtiment complètement rénové. En concertation avec la Ville de Genève, la réouverture du Grand Théâtre devait être marquée par Le Ring. En outre, cette saison devait bénéficier d'une subvention cantonale de CHF 3 millions, inscrite par le Conseil d'Etat au budget de l'Etat.

---

11 Bd du Théâtre – Case postale 5126 – 1211 Genève 11

Tél +4122 322 51 71 – Fax +4122 322 50 01  
fondation@gtg.ch

Proposition: crédit pour une subvention d'exploitation extraordinaire  
à la Fondation du Grand Théâtre de Genève

- 2 -

2. Cette saison 2018/2019 n'a pas pu se dérouler comme prévu pour deux raisons principales :
  - a. D'une part, la subvention cantonale de CHF 3 millions, prévue par le Conseil d'Etat, a finalement été refusée par décision du Grand Conseil, le 15 décembre 2017. Suite au refus du Canton de reconduire la subvention de CHF 3 millions, la FG TG s'est tournée vers une fondation privée genevoise, qui a accordé un montant de CHF 1,5, permettant de combler de moitié la moitié la somme inscrite au budget pour le subventionnement cantonal.
  - b. D'autre part, le retard pris pour les travaux a obligé la direction générale à reprogrammer la saison 2018/2019 en deux demi-saisons, d'abord à l'Opéra des Nations, ensuite à la Place de Neuve. Cette situation a entraîné une double exploitation et d'importantes pertes de billetterie, dues à des jauges différentes (1118 places à l'Opéra des Nations ; 1'500 places à la Place de Neuve).
3. Ces difficultés ont fortement impacté le budget de la saison 2018/2019. C'est ainsi que le budget 2018/2019 – qui prévoyait aux dépenses, la somme de CHF 33'258'024.- – présentait un déficit de 4'828'607.-. Il a été voté par le Conseil municipal le 14 novembre 2018.
4. Par la suite, les coûts dus au retard du chantier ont été estimés à CHF 3'460'473.-. Ils ont été couverts par la PR-1315, votée par le Conseil municipal le 4 décembre 2018. L'octroi du crédit de la PR-1315 permettait ainsi de réduire le déficit budgétaire à un montant résiduel de CHF 1'368'134.-.
5. Lors du bouclage des comptes de la saison 2018-2019, il est finalement apparu un déficit de CHF 1'871'692.-, ce qui représente un dépassement de CHF 503'558.- par rapport au déficit budgétaire susmentionné.

Le dépassement par rapport au déficit budgétaire après déduction du crédit de la PR-1315 s'explique pour l'essentiel par des pertes de recettes sur billetterie plus importantes que prévues. En effet, l'écart des recettes de billetterie réalisées par rapport aux recettes prévisionnelles est de CHF 76'055.- pour les spectacles réalisés à l'ODN et de CHF 572'202.- pour les spectacles présentés place de Neuve. A cela s'ajoutent, dans une proportion plus faible, des dépassements liés au paiement de vacances non prises par la direction sortante, des coûts de personnel pour accompagner le projet de vente de l'ODN et des coûts pour d'élaboration de plans de démantèlement de la structure, un dépassement pour la transition de la nouvelle direction, des surcoûts pour l'implémentation d'un nouveau système informatique de planning, ainsi que des surcoûts non anticipés liés aux aléas du chantier et au remplacement de matériel détruit ou abîmé lors du chantier de rénovation. Considérant ces éléments, il convient de relever que les dépassements et pertes de recettes de billetterie susmentionnés ont pu être partiellement compensés par une réduction des charges de fonctionnement, charges variables (liées aux spectacles) et également par le versement de la PR-1236 (CHF 248'000.-) durant la saison 2018/2019, raison pour laquelle le dépassement budgétaire est finalement de CHF 503'558.-. Le détail des pertes de recettes et des augmentations de dépense font l'objet du rapport annexé.

## II. Budget 2019/2020 et déficit prévisionnel

1. Avec un total des charges de CHF 35'707'412.- pour un montant total des recettes de CHF 34 380'083.-, le budget de la saison 2019/20 présente un déficit de CHF 1'327'329.-.
2. Le déficit s'explique notamment par l'arrivée de la nouvelle direction et la transition de direction ainsi que la mise en place d'une nouvelle stratégie de communication.

Proposition: crédit pour une subvention d'exploitation extraordinaire  
à la Fondation du Grand Théâtre de Genève

- 3 -

En adéquation avec la vision et la stratégie de développement du Grand Théâtre, diverses mesures s'imposent pour accompagner et rendre possible le changement :

- a. la mise en place d'un dispositif fonctionnel cohérent avec la structure de la FGTG : il est prévu de repourvoir les postes vacants inscrits à l'organigramme. Le but est d'assurer une stabilité sur le plan des ressources humaines pour permettre un fonctionnement optimal de l'institution.
  - b. un programme artistique d'envergure, marquant un positionnement et un rayonnement forts de l'institution.
  - c. la mise en œuvre de mesures de communication accompagnant le changement et favorisant l'ouverture vers de nouveaux publics.
  - d. le développement d'activités de pédagogie et de médiation, qui devraient également contribuer au renouvellement du public à moyen et long terme.
3. Le budget comprend, outre les points susmentionnés, des coûts de transition liés à la préparation de la saison 2019/20 par la nouvelle équipe ainsi qu'au développement d'une nouvelle identité visuelle et d'un nouveau site internet, développés en collaboration avec une entreprise de communication de renommée internationale. Ces coûts, qui s'élèvent à près d'un demi-million, n'ont pas fait l'objet d'un crédit extraordinaire ; ils sont donc reportés sur le budget de fonctionnement de la première saison de la nouvelle direction. Il s'agit de coûts ponctuels et uniques.
4. En outre, il faut relever et saluer les efforts fructueux, entrepris par la nouvelle direction générale du GTG pour augmenter la part de mécénat et de sponsoring de manière significative par rapport aux saisons précédentes, tout en précisant que la hausse des contributions est intégrée au budget 2019/2020.

### III. Problématique récurrente de déficit structurel

De manière générale, il est à noter qu'au regard de l'évolution de la situation financière du Grand Théâtre, la soumission d'un budget déficitaire n'est pas un fait nouveau : en mars 2014, l'étude Actori avait mis en évidence un déficit structurel à hauteur de 3 millions, en invoquant l'augmentation des frais de fonctionnement (charges fixes, augmentation des frais de personnel) par rapport aux dépenses artistiques. Pour des recettes et un montant de subventions stables, l'augmentation des frais de fonctionnement grève le budget artistique de l'institution et réduit sensiblement la part de moyens financiers alloués au cœur de l'activité du GTG, à savoir ses productions et spectacles. Le rapport Actori concluait que « pour permettre à l'institution de poursuivre correctement sa mission et de rayonner au niveau international, la FGTG devait combler ce déficit ».

### IV. Problématique de découvert et de trésorerie

1. Au 30 juin 2018, le fonds de réserve du GTG s'élevait à CHF 655'000.-. Comme l'exercice de la saison 2018/19 se solde par une perte de supérieure à ce montant, le capital propre de la Fondation est maintenant négatif, ce qui correspond sur le plan comptable à une situation de découvert.
2. Par le passé, la FGTG a été, à de maintes reprises, confrontée à des problèmes de trésorerie. La situation financière au regard de la problématique de découvert et du déficit prévisionnel annoncé se péjore et les problèmes de trésorerie sont à présent tels, que sans recourt à un emprunt ou une « recapitalisation », la FGTG ne sera pas en mesure de payer les salaires de ses employés et de régler ses factures en fin d'année.

Proposition: crédit pour une subvention d'exploitation extraordinaire  
à la Fondation du Grand Théâtre de Genève

- 4 -

## V. Couverture du déficit de la saison 2018/2019 et du déficit budgétaire de la saison 2019/2020

1. Le déficit de la saison 2018/2019, établi par les services du Grand Théâtre et confirmés par le réviseur, s'établit à CHF 1'871'692.-.
2. Le Conseil de Fondation a approuvé lors de sa séance 12 avril 2019 un budget déficitaire de CHF 1'327'329 pour la saison 2019/2020.
3. Même si les comptes de la saison 2018/2019, établis par les services du Grand Théâtre et confirmés par le réviseur, doivent encore être formellement adoptés par le Conseil de fondation lors de sa séance du 4 octobre 2019, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir présenter au Conseil municipal une demande de crédit complémentaire de CHF 3'199'021.-, tenant compte du déficit de la saison 2018/2019 et du déficit budgétaire de la saison 2019/2020. Ce crédit extraordinaire permettra à la FGTG d'assainir les finances de l'institution, de démarrer la saison 2019/20 sur base saine, et de faire face aux problèmes récurrents de manque de liquidité.

Nous sommes bien conscients des difficultés causées par la saison 2018/2019, marquée par le retard du chantier et le retour au Grand Théâtre et la saison 2019/2020, liée à l'arrivée de la nouvelle direction, et nous vous remercions, vous et vos services, de l'aide et des conseils que vous nous avez accordés durant toute cette période.

Enfin, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir traiter ce dossier en urgence vue la crise de trésorerie qui s'annonce en fin d'année.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous prions de croire, monsieur le Conseiller administratif, Cher Monsieur, à nos sentiments dévoués.

AU NOM DU CONSEIL DE FONDATION



Guy-Olivier SEGOND  
Vice-Président



Pierre CONNE  
Secrétaire

Proposition: crédit pour une subvention d'exploitation extraordinaire  
à la Fondation du Grand Théâtre de Genève

## FONDATION DU GRAND THEATRE DE GENEVE

### PAR PORTEUR

AU CONSEIL ADMINISTRATIF  
Palais Eynard  
Rue de la Croix-Rouge 4  
Case postale 3983  
1211 Genève 3

Genève, le 17 septembre 2019

### Concerne : demande d'audition

---

Madame la Maire,  
Madame la Vice-Présidente,  
Messieurs les Conseillers administratifs,

Au moment où les médias, suisses et étrangers, saluent *Einstein on the Beach*, spectacle d'ouverture de la première saison du nouveau directeur général, Monsieur Aviel Cahn, nous souhaitons être entendus par votre Conseil afin de vous demander un crédit extraordinaire de CHF 3'199'021.-, destiné à couvrir le déficit de la saison 2018/2019, marquée par une double exploitation, à l'Opéra des Nations et à la Place de Neuve, ainsi que le déficit budgétaire de la saison 2019/2020, lié au changement de Direction du Grand Théâtre.

A l'appui de cette demande d'audition, nous soumettons à votre appréciation les éléments d'information suivants :

1. Le budget de la saison 2018/2019 du Grand Théâtre, comprenant une première estimation de l'impact financier du retard des travaux, connu en automne 2017, s'élevait à CHF 33'258'024.-. Il présentait un déficit de CHF 4'828'607.-. Il a été voté par le Conseil municipal le 14 novembre 2018.
2. La reprogrammation, à l'Opéra des Nations et à la Place de Neuve, la double exploitation et la perte de billetterie, due à des jauges différentes, représentaient alors des coûts estimés à CHF 3'460'473.-. Ils ont été couverts par la PR 1315, votée par le Conseil municipal le 4 décembre 2018.
3. Lors du bouclage des comptes de la saison 2018/2019, il est apparu que le déficit réel s'établissait CHF 1'871'692.-, dû pour l'essentiel, aux coûts liés au retard du chantier, qui n'avaient pas pu être pris en compte auparavant.
4. L'arrivée de la nouvelle direction, les changements structurels et la mise en place des mesures de communication et de marketing qui accompagnent la vision du nouveau Directeur général et le repositionnement stratégique de l'institution se répercutent sur le budget de la saison 2019/2020. Afin d'engager les ressources nécessaires pour amorcer pleinement la première saison du nouveau Directeur et insuffler au Grand Théâtre une nouvelle dynamique, le Conseil de Fondation a approuvé lors de sa séance du 12 avril 2019 un budget de CHF 35'707'412.-, présentant un déficit de CHF 1'327'329.- pour la saison 2019/2020.

Proposition: crédit pour une subvention d'exploitation extraordinaire  
à la Fondation du Grand Théâtre de Genève

- 2 -

C'est pourquoi nous vous demandons un crédit extraordinaire de CHF 3'199'021.- étant entendu que les pièces justificatives sont à la disposition de vos services.

Par ailleurs, au cours de cette audition, nous souhaiterions aborder le problème de trésorerie, qui est un problème récurrent.

Dans le passé, ce problème était réglé par un emprunt de trésorerie, contracté et remboursé dans les règles, avec l'un de nos mécènes.

Ce mode de faire nous étant dorénavant interdit, nous souhaiterions examiner avec vous le moyen de le régler par :

- a) une modification du calendrier des versements des subventions municipales ;
- b) un emprunt de trésorerie conclu avec la Ville de Genève ;
- c) la constitution, par la Ville de Genève, d'un fonds de roulement du Grand Théâtre, géré par la Fondation ;
- d) une augmentation de la subvention de la Ville de Genève.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande et à ces lignes, nous vous prions de croire, Madame la Maire, Madame la Vice-Présidente, Messieurs les Conseillers administratifs, à nos sentiments dévoués.

AU NOM DU CONSEIL DE FONDATION



Guy-Olivier SEGOND  
Vice-Président



Pierre CONNE  
Secrétaire

**La présidente.** Le bureau et les chefs de groupe ont approuvé un renvoi de la proposition à la commission des arts et de la culture... Non, à la commission des finances, pardon.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est accepté par 56 oui contre 7 non (2 abstentions).

*(Protestations.)*

**La présidente.** C'est l'objet suivant qui pourrait être renvoyé à la commission des arts et de la culture. J'ai corrigé. *(Brouhaha.)* Il faut écouter.

## **8. Proposition du Conseil administratif du 24 septembre 2019 en vue de l'approbation du budget de la saison 2019-2020 du Grand Théâtre de Genève (PR-1377).**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Par cette proposition, le Conseil administratif vous transmet le budget de la saison 2019-2020 du Grand Théâtre de Genève (GTG) que la Fondation du Grand Théâtre (FGTG) lui a transmis en date du 6 juin 2019.

Le budget de la saison 2019-2020 prévoit un déficit de 1 327 329 francs, qui est dû notamment au non-renouvellement de la subvention du Canton depuis 2018, à la transition de direction et à la mise en place d'une nouvelle stratégie de communication. La saison 2019-2020 sera en effet la première saison du nouveau directeur général, M. Aviel Cahn. Celui-ci souhaite faire évoluer l'image de l'opéra et le rendre accessible à de nouveaux publics. Sa vision consiste à placer l'institution au cœur de la vie culturelle et sociale genevoise et à renforcer les collaborations avec d'autres institutions locales et régionales.

Sur le plan artistique, cette vision sera marquée par une programmation et des choix esthétiques innovants, incarnés par des metteurs en scène, des décorateurs, des costumiers et des chorégraphes novateurs et familiers des nouvelles technologies et tendances actuelles.

Sur le plan opérationnel, cette vision se traduira par:

- la mise en place d'un dispositif fonctionnel cohérent avec la structure du GTG: il est prévu de pourvoir tous les postes inscrits à l'organigramme. Le but est d'assurer une stabilité sur le plan des ressources humaines pour permettre un fonctionnement optimal de l'institution après une période complexe en lien avec le chantier dans le bâtiment principal à la place de Neuve et le déménagement à l'Opéra des Nations;
- un programme artistique d'envergure, marquant un positionnement et un rayonnement forts de l'institution;
- la mise en œuvre de mesures de communication accompagnant le changement et favorisant l'ouverture vers de nouveaux publics;
- le développement d'activités de pédagogie et de médiation, qui devraient également contribuer au renouvellement du public à moyen et long terme.

Le programme artistique de la saison 2019-2020 prévoit une augmentation du nombre de représentations, passant de 87 en 2018-2019 à 107 en 2019-2020, réparties comme suit:

- Opéras: 9 prod. / 60 repr. (2018-2019: 8 prod. / 58 repr.)
- Ballets: 3 prod. / 18 repr. (2018-2019: 3 prod. / 15 repr.)
- Récitals: 6 (2018-2019: 5)
- Concerts: 1 (2018-2019: 3)
- Jeune public: 15 (2018-2019: 4)
- Événements: 7 (2018-2019: 2)
- Total des représentations: 107 (2018-2019: 87)

Ainsi, cette saison sera marquée par un développement significatif des activités pour le jeune public et d'événements spéciaux en marge de la production artistique. En ce sens, la nouvelle direction générale concrétise de manière plus marquée les recommandations du rapport Actori en 2014.

Par conséquent, les coûts artistiques qui sous-tendent le développement des activités artistiques, pédagogiques et de médiation seront plus élevés:

La somme des cachets et frais afférents aux artistes passera de 5 806 000 francs en 2014-2015 à 6 024 000 francs pour 2019-2020 (rubrique 3025 *Traitement personnel artistique de spectacle*, sous-rubrique 317110 *Défraiements au pers. artistique invité*, sous-rubriques 318200 et 318250 *Charges de personnel artistique payées à des tiers et Honoraires artistes, maquettistes, costumiers, salaires nets*).

Les achats de coproductions pour l'opéra et le ballet (rubrique 3135 *Achats/location production, coproduction* et sous-rubrique 313950 *Transports Achats/*

*Loc. product. coprod.*) se monteront à 840 000 francs en 2019-2020, contre 350 000 francs en 2014-2015.

L'engagement de musiciens supplémentaires (sous-rubrique 318265 *Honoraires musiciens supplémentaires*) passera de 188 000 francs en 2014-2015 à 580 000 francs en 2019-2020.

En revanche, les coûts du personnel technique de renfort baisseront en raison d'une optimisation des ressources de la technique et de l'emploi accru de nouvelles technologies, comme les projections vidéo par exemple (composantes «artistiques» de la sous-rubrique 301100 *Traitement personnel temporaire*).

En contrepartie, les recettes de billetterie sont plus élevées, en raison de l'augmentation des activités artistiques. En effet, le montant des recettes budgétées s'élève à 10 720 000 francs pour la saison 2019-2020, contre 10 604 000 francs dans les comptes 2014-2015 (rubriques 4340 *Produits de la billetterie*, *Abonnements* et 4341 *Produits de la billetterie, Entrées*).

Une des nouveautés au niveau de la billetterie est la création de billets à 17 francs en partenariat avec la Mobilière, qui prendra à sa charge le manque à gagner par rapport au tarif de base le plus faible.

Lors de cette saison, le GTG prévoit également une évolution positive des salaires pour le ballet et une augmentation des indemnités pour le chœur, allant dans le sens des demandes émises de longue date par les représentant-e-s du personnel.

La préparation de la saison 2019-2020 par la nouvelle équipe ainsi que le développement d'une nouvelle identité visuelle et d'un nouveau site Internet induiront des coûts de transition. Ces coûts, ponctuels et uniques, n'ont pas fait l'objet d'un crédit extraordinaire mais ont été inscrits sur le budget de fonctionnement de la première saison de la nouvelle direction.

Un déficit structurel demeure néanmoins. En 2014, l'étude Actori avait mis en évidence un déficit structurel de 3 millions de francs, que la subvention cantonale a contribué à combler jusqu'en 2017. Une fondation privée genevoise a ensuite accordé un soutien renouvelable accru d'un montant annuel de 1,5 million de francs, réduisant le déficit de moitié. Reste un déficit prévisionnel de 1 327 329 francs pour la saison 2019-2020, qui ne pourra pas être absorbé par le fonds de réserve qui affiche un disponible au 30 juin 2018 de 655 682 francs, et qui ne peut pas résorber le déficit de la saison 2018-2019. La FGTG s'achemine donc vers un capital négatif et va se trouver en défaut de liquidités d'ici à fin 2019. Se posera alors la question de la recapitalisation de la Fondation.

Depuis le début de la législature cantonale en juin 2018, le Conseil d'Etat a réitéré à de nombreuses reprises son intention de soutenir financièrement le GTG

(notamment dans le Discours de Saint-Pierre, dans le Programme de législation et dans l'avant-projet de Message sur la politique culturelle cantonale). L'option envisagée est celle d'un soutien financier ciblé au Ballet du GTG, au nom de la contribution au rayonnement culturel de Genève. Il conviendra d'insister auprès du Conseil d'Etat, afin qu'il tienne ses engagements, également dans la foulée du vote massif en faveur de l'initiative IN 167 pour une politique culturelle cohérente à Genève le 19 mai 2019 (acceptée par 83% des citoyennes et citoyens). A défaut, il sera nécessaire d'envisager d'autres solutions, y compris un soutien municipal accru sous la forme d'un prêt ou d'un crédit budgétaire supplémentaire. Une augmentation de la contribution de l'Association des communes genevoises (ACG), par le biais du Fonds intercommunal, pourrait également être sollicitée. En parallèle, la Fondation du GTG tentera d'augmenter les contributions privées en prenant contact avec les actuels et potentiels contributeurs.

### **Conclusion**

L'article 10, alinéa 6, lettre b) du statut du Grand Théâtre précise que le Conseil municipal examine et approuve le programme et le budget définitifs de chaque saison du Grand Théâtre.

En référence à cette disposition, le Conseil administratif vous invite à approuver le budget de la saison 2019-2020 du Grand Théâtre en votant le projet de délibération suivant.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10, alinéa 6, lettre b) du statut du Grand Théâtre de Genève,

*décide:*

*Article unique.* – Le budget de la saison 2019-2020 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

*Annexe:* Exposé des motifs et budget de la saison 2019-2020 du Grand Théâtre de Genève



**FONDATION DU  
GRAND THEATRE DE GENEVE**

**BUDGET DE LA SAISON 2019/2020**

## SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2019 (après-midi)

### Proposition: budget 2019-2020 du Grand Théâtre

## Préambule

Le Conseil de Fondation du Grand Théâtre de Genève (ci-après FG TG) présente ci-joint son budget pour la saison 2019/2020.

Après trois ans de travaux de rénovation, la saison 2019/2020 sera la première saison à nouveau entièrement jouée Place de Neuve. Cette saison s'inscrit sous le signe du changement, avec l'arrivée d'une nouvelle équipe, sous la direction d'Aviel Cahn, qui reprendra la direction générale du Grand Théâtre de Genève.

Avec l'appui du Conseil de Fondation, la nouvelle équipe aura à la fois l'honneur et la responsabilité de faire vivre et rayonner ce lieu emblématique de l'histoire et de la culture genevoise.

La nouvelle direction générale du GTG souhaite faire évoluer l'image de l'opéra et le rendre accessible à de nouveaux publics. Sa vision consiste à placer l'institution au cœur de la vie culturelle et sociale genevoise et à renforcer les collaborations avec d'autres institutions régionales. Sur le plan artistique, cette vision sera marquée par une programmation et des choix esthétiques innovants, incarnés par des metteurs en scène, des décorateurs, des costumiers et des chorégraphes novateurs et familier des nouvelles technologies et tendances actuelles.

Cette vision ne doit pas se cantonner à la scène, mais s'étendre à tous les services du GTG : la communication, le marketing, les médias sociaux et la billetterie. En cohérence avec la vision et la stratégie de développement de l'institution, le Grand Théâtre doit être axé sur l'accessibilité, l'ouverture et la créativité. Les prestations et activités doivent se diversifier et permettre au Grand Théâtre d'animer les lieux et d'ouvrir ses portes à tout un chacun, en créant une nouvelle dynamique en dehors des représentations. De nouveaux projets, développés par les services de communication, de pédagogie et de dramaturgie, verront le jour : conférences, « apéroperas », brunchs thématiques, « late nights », débats en marge de la programmation artistique... Ces événements offriront des opportunités supplémentaires en termes d'image, de prestations et de services.

En adéquation avec la vision et la stratégie de développement du Grand Théâtre, diverses mesures s'imposent pour accompagner et rendre possible le changement.

Sur le plan opérationnel, cette vision se traduit par :

- la mise en place d'un dispositif fonctionnel cohérent avec la structure du GTG : il est prévu de repourvoir tous les postes inscrits à l'organigramme. Le but est d'assurer une stabilité sur le plan des ressources humaines pour permettre un fonctionnement optimal de l'institution.
- un programme artistique d'envergure, marquant un positionnement et un rayonnement forts de l'institution.
- la mise en œuvre de mesures de communication accompagnant le changement et favorisant l'ouverture vers de nouveaux publics.
- le développement d'activités de pédagogie et de médiation, qui devraient également contribuer au renouvellement du public à moyen et long terme.

En prenant en compte ce qui précède, le budget 2019/2020 de la FG TG affiche un déficit prévisionnel de CHF 1'327 K. Ce budget comprend, outre les points susmentionnés, des coûts de transition liés à la préparation de la saison 2019/2020 par la nouvelle équipe ainsi qu'au développement d'une nouvelle identité visuelle et d'un nouveau site internet, développés en

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2019 (après-midi)  
Proposition: budget 2019-2020 du Grand Théâtre

1749

collaboration avec une entreprise de communication de renommée internationale. Ces coûts, qui s'élèvent à près d'un demi-million, n'ont pas fait l'objet d'un crédit extraordinaire ; ils sont donc reportés sur le budget de fonctionnement de la première saison de la nouvelle direction. Il s'agit de coûts ponctuels et uniques.

Au regard de l'évolution de la situation financière du Grand Théâtre, la soumission d'un budget déficitaire n'est pas un fait nouveau : en mars 2014, l'étude Actori avait mis en évidence un déficit structurel à hauteur de 3 millions, en invoquant l'augmentation des frais de fonctionnement (charges fixes, augmentation des frais de personnel) par rapport aux dépenses artistiques. Pour des recettes et un montant de subventions stables, l'augmentation des frais de fonctionnement grève le budget artistique de l'institution et réduit sensiblement la part de moyens financiers alloués au cœur de l'activité du GTG, à savoir ses productions et spectacles. Le rapport Actori concluait que « pour permettre à l'institution de poursuivre correctement sa mission et de rayonner au niveau international, la FGTG devait combler ce déficit ».

A cette fin, la FGTG avait sollicité un subventionnement cantonal de 3 millions. Ce montant a été octroyé pour la saison 2016/2017 mais la subvention cantonale n'a pas été renouvelée pour 2018 (selon décision du Grand Conseil du 15 décembre 2017).

La FGTG a alors entrepris des démarches auprès de partenaires privés qui ont abouti à l'octroi d'un soutien renouvelable d'une fondation privée genevoise d'un montant de 1,5 million à compter de la saison 2018-2019. Ce montant substantiel permet de réduire de moitié le déficit structurel de l'institution.

La direction du Grand Théâtre redouble d'efforts pour développer le sponsoring et le mécénat. De son côté, le Conseil de Fondation souhaite relancer la discussion politique sur le plan cantonal, dans l'intention de combler totalement le déficit structurel et de permettre ainsi à l'institution d'assumer pleinement sa mission.

Après avoir redonné à l'édifice prestigieux, dont elle est l'héritière et la garante, son lustre et son éclat d'antan, la Ville de Genève doit pouvoir à présent faire vivre et rayonner le Grand Théâtre, plus grande institution culturelle de Suisse Romande, en offrant aux citoyens et citoyennes une offre culturelle et artistique d'exception.

## Le programme artistique de la saison 2019/20

### OSER L'ESPOIR

Une création mondiale, sept nouvelles productions, trois productions invitées, quatre spectacles de danse, des artistes issus de différents horizons et disciplines artistiques... la ligne artistique d'Aviel Cahn inscrit l'opéra et la danse au cœur du XXI<sup>ème</sup> siècle et de ses enjeux contemporains. Le choix des œuvres et de leurs thématiques se veut réfléchi, alignant les productions qui ont un lien avec Genève, les débats actuels et l'identité de Genève comme ville des Nations Unies et de tradition humanitaire et de science. La saison 2019-2020 ose l'espoir et promet de riches découvertes !

#### 1. Les opéras

La saison 2019-2020 présente 9 opéras, à commencer par **Einstein on the Beach** une œuvre marquante du XX<sup>e</sup> siècle du compositeur américain Philip Glass. Cette première suisse est une manière d'affirmer l'identité de la nouvelle direction avec une nouvelle production conçue par Daniele Finzi Pasca, qui réalise l'édition 2019 de la Fête des Vignerons. En fosse, Titus Engel dirigera l'Einstein-Ensemble formé de musiciens de la Haute école de musique (HEM), du 11 au 18 septembre 2019.

Le fameux opéra **Aida** se distingue souvent par des mises en scène monumentales qui s'attachent plus au grandiose qu'à l'expression des émotions. Le metteur en scène Phelim McDermott recentre cet opéra sur ses protagonistes, offrant un regard intime sur cette intrigue politique. L'Orchestre de la Suisse romande (OSR) sera dirigé par la référence de la musique italienne Antonino Fogliani (du 11 au 22 octobre 2019).

Le Budapest Festival Orchestra sous la baguette de son créateur Iván Fischer donnera **L'Orfeo** de Monteverdi, dans une version mise en espace par le maestro lui-même pour deux soirées exceptionnelles les 28 et 29 octobre 2019. Valerio Contaldo campera le rôle-titre, aux côtés d'Emöke Baráth en Eurydice.

Le Grand Théâtre inscrit sa programmation dans l'innovation et le dialogue, en invitant sa compagnie de Ballet à se produire sur un opéra-ballet, **Les Indes galantes** de Rameau. Cette production, rappelant la vocation internationale de Genève est créée par l'américaine Lydia Steier –déjà connue du public de Salzbourg– en collaboration avec le chorégraphe Demis Volpi et dirigée par une figure familière du public : Leonardo García Alarcón, qui mènera sa Cappella Mediterranea.

Faire du Grand Théâtre un forum au cœur de la société, telle est l'ambition de la nouvelle direction, que l'on retrouve dans **Die Entführung aus dem Serail** de Mozart revu par le metteur en scène belge Luk Perceval en collaboration avec l'écrivaine turque exilée en Allemagne Asli Erdoğan. Le Grand Théâtre rappelle ainsi que si l'opéra consiste souvent en des œuvres du passé, jouée dans des bâtiments historiques, il doit aussi répondre aux enjeux du présent et de l'avenir. Dans cette co-production avec le Grand Théâtre de Luxembourg et du Nationaltheater Mannheim, l'OSR sera dirigé par le grand chef italien Fabio Biondi, du 22 janvier au 2 février 2020.

A nouveau en résonance avec l'histoire de Genève, la scène de Neuve accueille **Les Huguenots** de Meyerbeer, pour la première fois depuis 1927, dans une nouvelle production de Jossi Wieler et Sergio Morabito, dirigée par Marc Minkowski, avec John Osborn dans le rôle de Raoul de Nangis et Rachel Willis-Sørensen en Valentine de Saint-Bris (du 26 février au 8 mars 2020).

Une création mondiale en coproduction avec le Badisches Staatstheater Karlsruhe est commandée à Christian Jost, **Voyage vers l'espoir**, inspirée du film éponyme de Xavier Koller, le seul long métrage suisse à avoir remporté un Oscar, en 1991. Ce drame sur l'espoir et le refuge sera mis en scène par Kornél Mundruczó et accompagné par l'OSR sous la direction de Gabriel Feltz du 30 mars au 8 avril 2020, pendant le festival Archipel.

Walt Disney, Jules Massenet, Charles Perrault... nombreux sont les auteurs à s'être essayés au fameux conte de Cendrillon, cette jeune femme dénigrée par sa marâtre et ses belles-sœurs. Laurent Pelly, accueilli à New York et Londres, revient à Genève après son *Viva la Mamma!* d'anthologie pour **La Cenerentola** de Rossini qui sera dirigée par Stefano Montanari (du 4 au 20 mai 2020).

Œuvre spirituelle et poétique, **Saint François d'Assise** est jouée pour la toute première fois au Grand Théâtre et sur scène en Suisse, sous le regard d'une star de l'art contemporain, Adel Abdessemed. L'Orchestre de la Suisse romande sera emmené du 26 juin au 5 juillet 2020 par un amoureux du répertoire contemporain, son directeur artistique et musical Jonathan Nott.

## 2. Les ballets

Toujours sous la direction de Philippe Cohen, le Ballet du Grand Théâtre sera à l'honneur de cette saison, dans l'idée de faire dialoguer davantage le ballet et l'opéra. Trois références de la danse viendront pour une production inédite, **Minimal Maximal** qui fera écho à *Einstein on the Beach*: Sidi Larbi Cherkaoui, Andonis Foniadakis et Ioannis Mandafounis. Elle marque le retour attendu de l'Orchestre de la Suisse romande en fosse pour accompagner le Ballet du Grand Théâtre, l'occasion de révéler les couleurs des musiques minimales d'Arvo Pärt, Philip Glass et John Adams. Dans **Minimal Maximal**, Daniel Inbal dirigera les chorégraphies signées Sidi Larbi Cherkaoui (*Fall*), Andonis Foniadakis (*Paron*) du 17 au 17 novembre 2019. Demis Volpi chorégraphiera le Ballet du Grand Théâtre dans l'opéra-ballet des **Indes Galantes** du 13 au 29 décembre 2019 et puis Anne Teresa De Keersmaecker sera invitée pour présenter sa dernière création **The Six Brandenburg Concertos** avec sa compagnie Rosas et l'orchestre B'rock, du 20 au 23 février 2020. Philippe Cohen clôt la saison avec, au Bâtiment des Forces motrices, une création chorégraphique du jeune Jérémy Tran, **Ce qu'il nous reste**, du 6 au 14 juin 2020.

## 3. Récitals et concert

Le Grand Théâtre présente six récitals, fort d'une belle sélection des grandes voix du moment, notamment du côté des femmes; avec Marianne Crebassa au côté de Fazil Say (19 janvier 2020), Nadine Sierra (14 octobre 2019) le français Stéphane Degout le 15 mars 2020 et l'allemand Benjamin Appl, se produira le 14 novembre 2019. La scène de Neuve salue le retour de grands noms établis, comme Natalie Dessay, accompagnée par Philippe Cassard (26 avril 2020) et le britannique Ian Bostridge le 13 mai 2020. Regula Mühlemann, qui avait séduit le public en Waldvogel en 2013 et en Suzanna des *Nozze di Figaro* en 2017, fait l'amitié de retrouver la scène genevoise pour un concert de Gala à l'occasion de la Saint-Sylvestre avec l'Orchestre de chambre de Bâle (le 31 décembre 2019).

## 4. La Plage

Intropéras, Late nights, spectacles réalisés par ou pour des enfants, Apéropéras, visites en tout genre, le Grand Théâtre dévoile une ambitieuse programmation hors des représentations d'opéra et de ballet. Et puis, La Plage n'hésite pas à sortir de ses murs et aller découvrir d'autres rives. Parmi les productions proposées par l'équipe, **In the Penal Colony** un opéra de chambre de Philip Glass en coréalisation avec la Bâtie (6 et 7 septembre 2019 Au Lignon),

**Cenerentolina** créé spécialement pour les petits enfants d'après Rossini (12 au 19 décembre 2019) et la création suisse de *Electric Dreams*, un opéra pour les jeunes ou les familles de Matthew Shlomowitz en coproduction avec Contrechamps et le Théâtre Am Stram Gram du 22 au 26 avril 2020. Enfin, **Aida sous les étoiles** fera figure d'événement tout public pour clôturer la saison, en diffusant sur grand écran l'opéra de Verdi au Parc des Eaux-Vives, le 19 juin 2020, dans le cadre de la Fête de la musique.

Baptisé « La Plage » et mené par la dramaturge Clara Pons accompagnée de l'équipe dramaturgique et pédagogique du GTG, ce volet tisse le lien avec la ville et les citoyens en développant une politique active de médiation, de création, de pédagogie et d'événements. Il veut faire du Grand Théâtre un lieu détendu, informel, ouvert à toutes et tous.

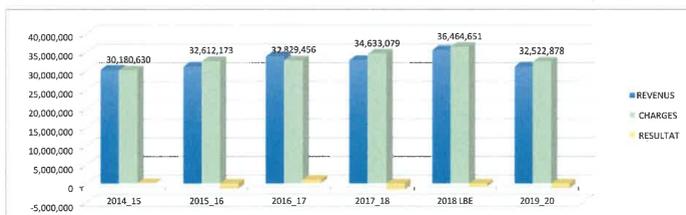
## Explications concernant le budget 2019/20

### 1. Élaboration du budget 2019/2020 sur la base des comptes 2014/2015

Contrairement à la pratique courante, le budget 2019/2020 ne peut pas être établi sur la base du budget 2018/2019 ou des comptes 2017/2018. En effet, la comparaison avec la saison 2017/2018 serait peu pertinente, car elle a été entièrement jouée à l'ODN dans un contexte hors les murs et avec une infrastructure très différente de celle du bâtiment Place de Neuve. Quant à la saison 2018/2019, elle était unique et singulière : le budget présentait un déficit de CHF 4 828 K et comprenait un grand nombre de charges supplémentaires liées à la reprogrammation de la saison et à la double exploitation de l'ODN et du Théâtre Place de Neuve (induites par le retard de chantier). Dans les deux cas, la comparaison aurait été limitée, les recettes de billetterie n'étant pas comparables, en raison des différences de jauges entre l'ODN et le Théâtre Place de Neuve, sans compter que les dépenses n'étaient pas analogues du fait des configurations et des contraintes différentes des deux lieux (transports, locations, stockages...).

En faisant abstraction du loyer théorique de CHF 3,2 millions, les comptes des saisons précédentes, les prévisions 2018/2019 et le budget 2019/2020 se présentent comme suit :

Designation	Comptes		Comptes		Comptes		LBE		Budget	
	2014_15	2015_16	2016_17	2017_18	2018_19	2019_20	LBE	2019_20		
<b>CHARGES</b>	30 180 630	32 612 173	32 829 456	34 633 079	36 464 651	32 522 878				
CHARGES DU PERSONNEL	17 965 636	18 359 986	16 706 589	18 338 645	20 647 563	20 757 465				
BIENS, SERVICES & MARCHANDISES	12 137 067	11 786 208	10 164 197	11 155 377	15 684 089	11 622 412				
AMORTISSEMENTS ET SUBVENTIONS	77 927	2 465 979	5 958 671	5 139 056	133 000	143 000				
<b>REVENU SANS LOYER</b>	30 356 275	31 174 813	33 887 303	32 913 562	35 593 715	31 195 549				
PRODUITS BILLETTERIE	10 604 175	8 687 856	7 393 269	7 375 168	8 782 455	10 720 861				
PRESTATIONS	2 438 555	2 739 560	2 565 808	3 107 482	2 378 374	1 622 029				
ALLOCATIONS	4 082 294	3 022 795	3 580 059	3 299 053	4 682 447	5 555 000				
SUBVENTIONS	13 202 379	14 456 859	15 916 819	14 718 085	19 695 950	13 268 819				
DISSOLUTION SUBVENTION ODN & DIVER:	28 871	2 267 743	4 431 347	4 413 773	54 489	28 841				
<b>RESULTAT</b>	<b>175 644</b>	<b>-1 437 360</b>	<b>1 057 846</b>	<b>-1 719 517</b>	<b>-870 936</b>	<b>-1 327 329</b>				



Le budget 2019/2020 a donc été établi sur la base des comptes révisés de la saison 2014/2015. Bien qu'éloignée dans le temps, la saison 2014/2015 s'apparente le mieux à la saison 2019/2020 car elle était entièrement jouée à la Place de Neuve. La comparaison repose sur les comptes et non le budget 2014/2015, faisant ainsi référence à une situation réalisée. De fait, le budget 2014/2015 comportait un certain nombre de réserves et d'inconnues, comme en particulier les postes vacants inscrits au budget et dont un certain nombre n'avaient pas été repourvus durant la saison.

## SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2019 (après-midi)

### Proposition: budget 2019-2020 du Grand Théâtre

La comparaison avec les comptes 2014/2015 a évidemment ses limites : bien que le montant des subventions soit resté stable depuis lors, certains frais fixes ont augmenté (les loyers par exemple), et la situation du personnel a également évolué en cinq ans.

#### 2. Structure du budget 2019/20

La structure du budget est celle définie par la Ville. Elle n'est certes pas optimale pour répondre aux spécificités d'un théâtre de production mais elle a été adoptée et est employée par le Grand Théâtre depuis une dizaine d'années.

Le budget comprend deux types de composantes :

- les composantes de nature « artistique » représentant toutes les dépenses et recettes variables spécifiquement liées aux productions ;
- les coûts et recettes de fonctionnement, en référence au fonctionnement du Théâtre « en état de marche », comme spécifié dans la convention d'exploitation du GTG

Ces composantes budgétaires sont intégrées dans une seule et même structure comptable et forment le budget de la FGTG. Elles se distinguent sur le plan comptable via des analytiques (correspondant aux spectacles).

#### 3. Principaux éléments du budget 2019/20 en comparaison avec les comptes 2014/15

Ce chapitre a pour objectif de faire ressortir les éléments clés du budget 2019/20 et les évolutions significatives entre 2014/2015 et 2019/20.

A cet effet, certains coûts sont présentés sous une forme agrégée pour permettre de mieux identifier et signaler des éléments pertinents sur le plan financier en présentant un point de vue plus caractéristique du fonctionnement de l'institution.

##### a. Coûts et recettes variables du budget « artistique »

Le programme artistique décrit dans la partie précédente du présent rapport prévoit une production d'opéra de plus qu'en 2014/2015, le même nombre de récitals, ballets et concerts, mais surtout un développement significatif des activités pour jeune public et d'événements spéciaux en marge de la production artistique (activités La Plage).

Tableau 1: Évolution des prestations artistiques depuis 2014/15

Prestations	2014/15	2018/19	2019/20
Opéras	8 prod. / 56 repr.	8 prod. / 58 repr.	9 prod. / 60 repr.
Ballets	3 prod. / 20 repr.	3 prod. / 15 repr.	3 prod. / 18 repr.
Récitals	5	5	6
Concerts	2	3	1
Jeune public	6	4	15
Événements	2	2	7
<b>TOTAL représentations</b>	<b>91 (83 + 8)</b>	<b>87 (81 + 6)</b>	<b>107 (91 + 22)</b>

Par conséquent, les coûts artistiques qui sous-tendent le développement des activités artistiques, pédagogiques et de médiation sont plus élevés (voir tableau 2) :

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2019 (après-midi)  
 Proposition: budget 2019-2020 du Grand Théâtre

1755

- La somme des cachets et frais afférents aux artistes passe de CHF 5'806 K en 2014/15 à CHF 6'024 K pour 2019/20 (rubrique 3025, traitement personnel artistique de spectacle, sous-rubrique 317110 défraiements au pers. artistique invité, sous-rubriques 318200 et 318250 charges de personnel artistique payé à des tiers et honoraires artistes, maquettistes, costumiers, salaires nets).
- Les achats de coproductions pour l'opéra et le ballet (rubrique 3135 achats/location production, coproduction et sous-rubrique 313950, transports Achats/Loc. product. coprod.) se montent à CHF 840 K en 2019/20, contre CHF 350 K en 2014/15.
- L'engagement de musiciens supplémentaires, notamment pour l'accueil de l'orchestre invité Cappella Mediterranea pour les Indes Galantes et les renforts d'orchestre pour l'opéra Saint François d'Assise (sous-rubrique 318265 Honoraires Musiciens supplémentaires) passent de CHF 188 K en 2014/15 à CHF 580 K en 2019/20.

En revanche, les coûts du personnel technique de renfort baissent en raison d'une optimisation des ressources de la technique et de l'emploi accru de nouvelles technologies, comme les projections vidéo par exemple (composantes « artistiques » de la sous-rubrique 301100 Traitement personnel temporaire).

Tableau 2 : Principales charges artistiques

Composantes budgétaires principales: Charges	Comptes 2014/15	Budget 2019/20
Cachets artistiques (hors charges) incl. frais voyage et hébergement.	CHF 5'806 K	CHF 6'024 K
Achat Coprod. Opéra et Ballet (incl. spectacles invités et transports)	CHF 350 K	CHF 840 K
Temporaires techniques (hors charges)	CHF 986 K	CHF 723 K
Musiciens supplémentaires	CHF 188 K	CHF 580 K

#### Recettes de billetterie

En contrepartie, les recettes de billetterie sont plus élevées, en raison de l'augmentation des activités artistiques. Les tarifs des billets ont été légèrement revus, notamment pour les catégories de prix moyens mais le montant financier de la jauge reste identique. A noter qu'en partenariat avec la Mobilière qui prendra à sa charge le manque à gagner de billetterie par rapport au tarif de base le plus faible, le Grand Théâtre a développé une nouvelle offre de billets à CHF 17.- à partir de la saison 2019/20.

L'évaluation des recettes de billetterie est prudente. Elle se réfère à des taux de présence plutôt en deçà des chiffres obtenus par le passé. Pour la saison 2019/20, les taux de présence par production ont été évalués comme suit :

- entre 75% et 90% (Aïda) pour l'opéra
- entre 70% et 85% pour le ballet
- entre 70% et 85% pour les récitals et les concerts
- autour de 65% pour les spectacles jeune public

A noter que le taux de présence moyen était de 85% en 2014/15<sup>1</sup>.

Sur une jauge de 1'500 places et avec la tarification pratiquée, le montant des recettes budgétées s'élève ainsi à CHF 10'720 K pour la saison 2019/20, contre CHF 10'604 K en 2014/15 (rubriques 4340 Produits de la Billetterie, Abonnements et 4341 Produits de la Billetterie, Entrées confondues).

<sup>1</sup> Source: statistiques 2014/15 Union Suisse des Théâtres

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2019 (après-midi)  
Proposition: budget 2019-2020 du Grand Théâtre

Vente et location de productions

Pour la vente et location de productions, les recettes attendues sont comparables (CHF 125 K en 2019/20, contre CHF 115 K en 2014/2015, rubrique 4355, *Ventes/locations Coprod.*).

Mécénat & sponsoring

Alors que les revenus du mécénat et sponsoring avaient sensiblement baissés ces dernières années, la nouvelle direction a fortement renforcé et développé ses partenariats afin de compléter le financement des budgets artistiques et pédagogiques. Le montant du sponsoring/mécénat s'élève à un total de CHF 5,5 millions. Le Cercle du Grand Théâtre, les grands mécènes et les mécènes ainsi que plusieurs Fondations qui se sont engagées fidèlement pour le Grand Théâtre contribuent de manière significative au financement des activités du GTG (rubrique 469 *Autres subventions et Allocations*). Par soucis de discrétion et pour protéger l'anonymat de nos généreux donateurs, les montants et les noms ne sont pas mentionnés dans le présent rapport.

b. Frais fixes du budget de fonctionnement

En dehors des coûts variables liés à la programmation du GTG, les éléments principaux expliquant l'évolution des charges sont les suivants :

- Les coûts de transition pour la nouvelle direction
- La création et le développement d'une nouvelle identité institutionnelle
- Les dépenses supplémentaires et la création de postes liés au développement de mesures de communication et de marketing
- Les engagements pour pourvoir les postes vacants inscrits à l'organigramme
- Les évolutions salariales (ballet) et indemnités du chœur
- L'augmentation des charges sociales
- L'augmentation des loyers et frais d'entretien du bâtiment

Tableau 3: Coûts ponctuels, développement commercial (marketing/communication), renouvellement du public

Surcoûts	Comptes 2014/15	Budget 2019/20
Coûts de transition 5 pers. 2 ans (hors salaires)		CHF 180 K
Nouveau Corporate ID (frais 2018/19: CHF 90K et 2019/20: CHF 210 K imputés en 2019/20; 2020/21 : CHF 150 K)		CHF 300 K
Développement Comm/marketing		CHF 140 K
Création poste spécialiste digital		CHF 85 K
Création poste vidéaste (compense partiellement les honoraires de vidéos)		CHF 72 K

Frais de transition

La programmation d'une saison artistique se prépare deux ans en avance, ce qui induit des surcoûts conséquents par rapport au fonctionnement courant du Théâtre.

Les honoraires de la nouvelle direction ont été comptabilisés durant les saisons en court. Les frais de déplacement et d'hébergement seront imputés à l'exercice comptable 2019/20. Ils concernent cinq personnes durant 2 ans et s'élèvent à CHF 180 K (compris dans la rubrique 3170 *remboursement frais de repas, voyages & hébergmt pers. interne*).

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2019 (après-midi)  
Proposition: budget 2019-2020 du Grand Théâtre

1757

Identité institutionnelle

Marqueur d'un nouveau positionnement, l'identité visuelle du Grand Théâtre a été intégralement changée, ainsi que le site internet, et les principaux supports et outils de communication. Le mandat a été confié à l'entreprise de communication Havas. Les frais afférents au travail de l'agence Havas réalisés depuis 2018 s'élèvent à CHF 300K. Ces frais sont reportés sur la saison 2019/2020 sous la rubrique *3183 Autres Honoraires & Prestations de Tiers*.

Autant les frais de transition que les frais de l'agence Havas sont des frais ponctuels et uniques.

Communication / marketing

Pour promouvoir les activités artistiques et toucher de nouveaux publics, il est prévu de renforcer les activités de communication et de marketing (rubriques *3101 Frais d'impression, 3102 Journaux, revues, revues spécialisées, 3103 Impression matériel publicitaire, 3104 Frais de publicité 3181, Honoraires de Publications* et sous-rubrique *318380 Honoraires & Prestations diverses*) et d'engager un spécialiste digital chargé de développer la présence du GTG sur les réseaux sociaux et nouveaux médias, ainsi qu'un vidéaste pour remplacer les mandats externes (Rubrique *3010 Personnel permanent*).

Locations, stockage

Après une rénovation complète du bâtiment, des remises aux normes de sécurité et conformités environnementales santé/sécurité au travail, le loyer du hall de peinture et de stockage des décors Verntissa a été réévalué. En tenant compte de l'état et du volume des locaux, le loyer est passé de CHF 268 K à CHF 565 K en cinq ans (rubrique *3160 loyers immobilier et surfaces*). Les coûts de stockage des décors dans des containers est également plus conséquent car le volume de stockage et le prix de location des containers a augmenté. Actuellement le montant de location des containers s'élève à 320K, contre CHF 207 K en 2014/15. Le Grand Théâtre dispose également d'un local de stockage à Emma- Kammacher. La nouvelle direction a l'intention de faire à un état des lieux afin d'optimiser le parc de stockage et de procéder au tri, à la vente ou l'élimination de certaines productions.

Entretien des bâtiments

Les frais d'entretien du bâtiment Place de Neuve ont également augmenté (rubrique 3140 Entretien) : les extensions des sous-sol réalisées dans le cadre des travaux de rénovation représentent une augmentation de surface de 800 m2, les parquets huilés nécessitent un entretien délicat et plus coûteux, de nouvelles surfaces vitrées et salles de répétition sont également à prendre en compte.

Tableau 4: Augmentation des charges de fonctionnement courantes et amortissements

Augmentation des charges	Comptes 2014/15	Budget 2019/20
Location Hall Verntissa décors/peinture/stockage	CHF 268 K	CHF 565 K
Stockage prod. et containers	CHF 207 K	CHF 328 K
Entretien bâtiment	CHF 338 K	CHF 387 K
Amortissements	CHF 77 K	CHF 143 K
Acquisition matériel technique	CHF 687 K	CHF 300 K

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2019 (après-midi)  
Proposition: budget 2019-2020 du Grand Théâtre

Amortissements et investissements

Dans le cadre la convention d'exploitation entre la Ville et la Fondation du Grand Théâtre, la Ville met à disposition de la Fondation un « théâtre en état de marche ». En fonction de ce principe, les investissements les plus importants sont à la charge directe de la Ville et de manière simplifiée, la Fondation prend à sa charge le matériel technique « mobile » (c'est-à-dire non rattaché au Théâtre), qui en général est moins onéreux. Jusqu'à présent, l'acquisition de matériel, notamment technique était comptabilisé dans les charges courantes. A présent, cette pratique doit changer : à partir d'un certain montant, le matériel doit être systématiquement amorti. Les amortissements d'investissements passés (rubrique 3315 Amortissements immobilisations corporelles) s'élèveront à CHF 143 K pour la saison 2019/20 (contre CHF 70 K en 2014/15). Il est à relever que l'Opéra des Nations a été entièrement amorti, ainsi la sous-rubrique 331510 amortissements Opéra des Nations présente un solde nul.

En raison des investissements réalisés dans le cadre de la PR 1314, le montant prévu pour l'acquisition de matériel technique peut être revu à la baisse pour les prochaines saisons. Pour 2019/20, le montant d'investissement prévu est de CHF 300 K, contre CHF 687 K en 2014/15 (rubrique 3111 Acquis. Machines, Outillages, Mobilier & Equipmts).

Charges du personnel

Tableau 5: Évolution des charges salariales et consolidation de la structure du point de vue RH

Développement des frais de personnel	Comptes 2014/15	Budget 2019/20
Personnel permanent et temporaire (incl. nouveaux postes et engagements postes vacants)	CHF 3'578 K	CHF 3'996 K
Salaires choeur	CHF 3'716 K	CHF 3'903 K
Salaires ballet	CHF 2'308 K	CHF 2'536 K
Salaires jeune troupe	CHF 248 K	CHF 190 K
Pers. artistique Primes & indemnités	CHF 915 K	CHF 603 K
Assurances sociales	CHF 1'023 K	CHF 1'371 K

Les charges salariales cumulées du personnel permanent et temporaire affichent une hausse de CHF 418 K (rubriques 3010 *Personnel permanent* et 3011 *Traitement personnel temporaire & Pers. Invité*). Cette hausse provient de l'engagement de personnel fixe pour repourvoir les postes vacants inscrits à l'organigramme et de la création des nouveaux postes susmentionnés (spécialiste digital et vidéaste).

Les charges salariales du personnel artistique permanent (rubrique 3020 *Traitement Personnel artistique*) se montent à un total de CHF 6 630 K pour la saison 2019/20, contre CHF 6 272 K en 2014/15. Elles comprennent les salaires des choristes, des danseurs et de la jeune troupe d'opéra dont les montant figurent dans le *tableau 5* ci-dessus. L'augmentation de la masse salariale du chœur provient de l'engagement de deux choristes, dont les postes vacants en 2014/15 avaient été temporairement occupés par des renforts auxiliaires (rubrique 302050 *Traitement Pers artistique, Chœur*). La masse salariale du ballet a augmenté de CHF 228 K (rubrique 302060 *Traitement Pers artistique, Ballet*) en raison de la progression salariale des danseurs régie par la convention collective de travail du ballet : comme la troupe de danse

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2019 (après-midi)  
Proposition: budget 2019-2020 du Grand Théâtre

1759

est très stable, il y a eu très peu de renouvellement depuis 2014/15 et l'ensemble des salaires a évolué à la hausse.

*La rubrique 3024 Pers. Artistique - Primes & Indemnités de fonction* marque une baisse significative de CHF 312 K entre 2014/15 et 2019/20. Cet écart s'explique principalement par la création d'une provision pour les vacances des collaborateurs en 2014/15 afin de répondre aux nouvelles normes comptables (*sous-rubrique 302430 Provision vacances*).

Depuis 2014/15, les dispositions touchant aux cotisations salariales ont évolué : toutes les personnes qui exercent une activité lucrative en Suisse sont soumises aux cotisations AVS, AI et APG dès le premier jour d'engagement, contrairement à la pratique antérieure, selon laquelle les cotisations démarraient après trois mois d'engagement. La nouvelle disposition affecte particulièrement les artistes et temporaires. Ce changement de pratique, joint à l'augmentation de la masse salariale globale engendre une hausse des assurances sociales de CHF 348 K (*rubrique 303 Assurances sociales*).

#### Subventions

Avec une subvention de CHF 10 768 K et la mise à disposition de 186 fonctionnaires, la Ville de Genève demeure de loin le principal soutien du Grand Théâtre.

La subvention cantonale de CHF 3 000 K, définie dans le cadre de la convention de subventionnement tripartite signée entre le Canton, la Ville et la FG TG le 26 avril 2017 a été refusée le 15 décembre 2017 par le Grand Conseil. Le Conseil de la FG TG espère reprendre les négociations et trouver un soutien durable permettant de pallier au déficit structurel de l'institution.

La subvention de l'Association des Communes genevoises demeure inchangée avec CHF 2 500 K (*rubriques 461 Canton et 462 Communes*).

#### c. Résultat financier

Avec un total des charges de CHF 35 707 K pour un montant total des recettes de CHF 34 380 K, le budget de la saison 2019/20 présente un déficit de CHF 1 327 K.

Comme annoncé en préambule, ce résultat négatif provient principalement du déficit structurel du Grand Théâtre. Si le Canton accepte de prendre part au subventionnement du Grand Théâtre, le déficit pourrait être absorbé. Quoi qu'il en soit, il est prévu d'établir une convention quadriennale entre la Fondation du Grand Théâtre et la Ville : le principe est d'obtenir un résultat équilibré à la fin de la période de subvention de quatre ans. Cette pratique est courante pour les institutions culturelles. L'arbitrage par période plutôt que par saison donne plus de flexibilité dans la gestion des résultats financiers.

Il faut de toute façon relever qu'une nouvelle saison sous un changement de direction est forcément plus onéreuse en raison des nouveaux investissements à consentir. Sur CHF 1 327 K de déficit, près de CHF 500 K concernent un montant ponctuel lié à l'arrivée de la nouvelle direction et à la transition de direction ainsi qu'à la mise en place d'une nouvelle stratégie de communication. Il est néanmoins primordial d'engager les ressources nécessaires pour amorcer pleinement une première saison et insuffler au Grand Théâtre une nouvelle dynamique.

## Remerciements

La Direction et le Conseil de Fondation du Grand Théâtre remercient le Conseil Municipal de son soutien et s'engage à faire du Grand Théâtre de Genève :

- **Un opéra ancré dans la cité**
- **Un opéra, miroir d'identité culturelle**
- **Un opéra qui rayonne vers l'extérieur**
- **Un opéra pour tous**
- **Un opéra porteur d'espoir**

Annexe : Budget de la saison 2019/2020 du Grand Théâtre de Genève, approuvé par le Conseil de Fondation du Grand Théâtre dans sa séance du 14 avril 2019.

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2019 (après-midi)  
 Proposition: budget 2019-2020 du Grand Théâtre

1761

Numéro	Désignation	Comptes 2014/2015	Budget 2019/2020	Ecart
			Version 12.04.2019	
	<b>Résultat de la période</b>	<b>175 644</b>	<b>-1 327 329</b>	<b>-1 502 973</b>
3	CHARGES	-33 365 164	-35 707 412	-2 342 247
4	REVENUS	33 540 809	34 380 083	839 274
<b>30</b>	<b>CHARGES DU PERSONNEL</b>	<b>-17 965 636</b>	<b>-20 757 465</b>	<b>-2 791 830</b>
300	Jetons de présence	-167 043	-164 000	3 043
301	Salaires & Traitements	-3 767 606	-4 141 429	-373 824
3010	Personnel permanent	-1 813 483	-2 418 106	-604 624
3011	Traitement personnel temporaire & Pers. Invité	-1 765 361	-1 578 244	187 117
3012	Traitement Stagiaires & Apprenants	0	0	0
3013	Heures supplémentaires & Indemn. Trav. Irreg.	0	0	0
3014	Primes, indemnités et provisions	-188 762	-145 079	43 683
<b>302</b>	<b>Personnel artistique</b>	<b>-11 366 553</b>	<b>-13 343 149</b>	<b>-1 976 596</b>
3020	Traitement Personnel artistique	-6 272 312	-6 630 089	-357 777
302040	Traitement Pers artistique, Jeune Troupe	-248 166	-190 000	58 166
302050	Traitement Pers artistique, Choeur	-3 716 046	-3 903 602	-187 556
302060	Traitement Pers artistique, Ballet	-2 308 101	-2 536 487	-228 386
3021	Traitement Personnel artistique temporaire	-93 850	-85 000	8 850
3024	Pers.Artistique - Primes & Indemnités de fonction	-914 775	-603 659	311 116
3025	<b>Traitement Personnel Artistique de Spectacle</b>	<b>-4 085 615</b>	<b>-6 024 400</b>	<b>-1 938 785</b>
302510	Cachet Metteurs en Scène (y c.Assist.)	-254 100	-685 000	-430 900
302520	Cachet Chefs d'Orchestres (y c.Assist.)	-620 900	-693 000	-72 100
302530	Cachet Chorégraphes (y c.Assist.)	-131 422	-235 000	-103 578
302540	Cachet Artistes & Solistes	-2 501 078	-2 448 400	52 678
302550	Cachet Maîtres d'oeuvre (Scénogr.Costum.)	-190 700	-736 000	-545 300
302560	Traitement Choeur auxiliaire	-118 298	-419 000	-300 702
302565	Traitement Musiciens auxiliaires	0	0	0
302570	Traitement Artistes, Librettiste	0	-193 000	-193 000
302580	Traitement Danseurs Surnuméraires	-103 755	-90 000	13 755
302590	Traitement Figurants	-165 362	-525 000	-359 638
<b>303</b>	<b>Assurances sociales</b>	<b>-1 023 948</b>	<b>-1 371 021</b>	<b>-347 073</b>
3031	Ch.sociales - Cotisations AVS, AI, APG	-618 251	-812 218	-193 967
3032	Ch.sociales - Cotisations Ass.chômage	-122 683	-162 028	-39 345
3033	Ch.sociales - Cotisations Ass.maternité	-4 701	-8 100	-3 399
3034	Ch.sociales - Cotisations Alloc.familiales (ALFA)	-270 034	-379 952	-109 918
3035	Ch.sociales - Fonds formation professionnelle	-8 156	-8 723	-567
3038	Ch.sociales s/provisions Salaires & Indemnités	-123	0	123
				0
<b>304</b>	<b>Caisse de pension et de prévoyance</b>	<b>-913 672</b>	<b>-1 089 066</b>	<b>-175 394</b>
305	<b>Assurance maladie et accidents</b>	<b>-413 429</b>	<b>-500 300</b>	<b>-86 872</b>
3051	Ch.sociales - Primes Ass.accidents	-230 910	-291 420	-60 510
3052	Ch.sociales - Primes Ass.perte gain maladie (APG)	-116 175	-134 252	-18 077
3053	Ch.sociales - Part.assurance maladie	-62 000	-69 782	-7 782
3054	Ch.sociales - Cotisation au Fonds de décès	-4 324	-8 446	-522

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2019 (après-midi)  
Proposition: budget 2019-2020 du Grand Théâtre

306	<b>Prestations en nature</b>	<b>-29 669</b>	<b>-36 500</b>	<b>-6 831</b>
				0
3061	Équipement personnel et de sécurité	-14 564	-16 500	-1 936
3062	Frais de repas, Réception aux collaborateurs	-15 104	-20 000	-4 896
<b>308</b>	<b>Personnel intérimaire</b>	<b>-251 495</b>	<b>-60 000</b>	<b>191 495</b>
<b>309</b>	<b>Autres charges du personnel</b>	<b>-32 223</b>	<b>-52 000</b>	<b>-19 777</b>
3090	Autres Ch. du personnel hors formation	-28 846	-30 000	-1 154
3092	Formation	-3 377	-22 000	-18 623
<b>31</b>	<b>BIENS, SERVICES &amp; MARCHANDISES</b>	<b>-12 137 067</b>	<b>-11 622 412</b>	<b>514 655</b>
<b>310</b>	<b>Fournitures de bureau, imprimés, publicité</b>	<b>-1 041 552</b>	<b>-1 025 766</b>	<b>15 787</b>
3100	Fournitures de bureau	-45 917	-45 000	917
3101	Frais d'impression	-53 453	-60 000	-6 547
3102	Journaux, revues, revues spécialisées, Livres	-5 159	-5 000	159
3103	Impression matériel publicitaire	-369 840	-398 211	-8 370
3104	Frais de publicité	-547 183	-517 555	29 628
<b>311</b>	<b>Achat mobilier, machines, véhicules, mat. d'équip.</b>	<b>-849 214</b>	<b>-360 000</b>	<b>489 214</b>
3111	Acquis. Machines, Outillages, Mobilier & Equipmts	-737 242	-300 000	437 242
3112	Acquisition d'équipements de sécurité	0	0	0
3114	Acquisition d'équipements informatiques	-111 972	-60 000	51 972
3117	Acquisitions Equipmts spécifiques de spectacles	0	0	0
3119	Frais Transports liés aux Acquisitions	0	0	0
<b>312</b>	<b>Eau, Energie, Combustible</b>	<b>-32 104</b>	<b>-35 000</b>	<b>-2 896</b>
<b>313</b>	<b>Achat de fournitures et marchandises</b>	<b>-2 883 628</b>	<b>-3 289 904</b>	<b>-406 276</b>
3131	Achat de matériel et fournitures d'entretien	-312 505	-300 000	12 505
3132	Matériel lié à la santé et à la sécurité	0	0	0
3135	Achats/Location Production, Coproduction	-315 153	-760 000	-444 847
3136	Achats Matériel & Fournitures pour Productions	-1 649 146	-1 817 879	-168 733
3138	Marchandises - Buvette, Bars, Restaurants	-473 031	-242 025	231 006
3138	Achats marchandises destinées à la vente	-2 275	-20 000	-17 725
3139	Frais Transp. & Douane s/Achats Matériel & March.	-131 519	-150 000	-18 481
<b>314</b>	<b>Entretien des immeubles par des tiers</b>	<b>-346 002</b>	<b>-412 720</b>	<b>-66 718</b>
<b>315</b>	<b>Entretien d'objets mobiliers par des Tiers</b>	<b>-144 415</b>	<b>-223 580</b>	<b>-79 165</b>
3151	Entr.Maint.Nett. Machines, Outil.Mobilier & Equipmts	-45 892	-50 000	-4 108
3152	Entr.Maint.Nett. Machines & Equipmts de sécurité	0	0	0
3154	Entr.Maint.Nett. Equipmts Informatiques & Photocop.	-14 077	-78 580	-64 503
3155	Entr.Maint.Nett. Décors, Accessoires & Costumes	-52 302	-50 000	2 302
3157	Entr.Maint.Nett Equipmts spécifiques de spectacles	-32 145	-45 000	-12 855
<b>316</b>	<b>Loyer, fermage, et redevance d'utilisation</b>	<b>-1 344 587</b>	<b>-1 840 002</b>	<b>-495 415</b>
3160	Loyer Immobilier, Surfaces	-1 043 507	-1 431 350	-387 843
316010	Locat. Immo.&surfaces (buvette&parking)	-43 710	-40 000	3 710
316011	Location Rue E.Kammacher, Meyrin	-366 183	-360 000	6 183
316012	Location Villa Rigot loyer+parking	0	-11 550	-11 550
316021	Location BFM, V.Hall & autres	-157 750	-125 500	32 250
316030	***Location surface Atelier INACTIF	0	0	0

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2019 (après-midi)  
 Proposition: budget 2019-2020 du Grand Théâtre

1763

316031	Location Verntissa	-288 629	-565 500	-296 871
316080	Location Volume de stockage	-207 236	-328 800	-121 564
3161	Location Machines, Outillage, Mobilier & Equipmts	-6 841	-10 000	-3 159
3162	Location Equipements de sécurité	0	0	0
3163	Location Véhicules motorisés	-1 295	0	1 295
3164	Location Equipements Informatiques & Photocopiers	-188 878	-244 102	-55 224
3165	Location Equipements et matériel plateau	-77 678	-98 000	-20 322
3167	Location Instruments de musique	-26 388	-56 550	-30 162
3169	Location Frais de transports y relatifs	0	0	0
<b>317</b>	<b>Dédommagements</b>	<b>-1 442 342</b>	<b>-1 350 000</b>	<b>92 342</b>
3170	Rbt Frais de Repas, Voy. & Hébergmts Pers.Interne	-462 747	-705 000	-242 253
3171	Défraiements, Frais Voy. & Hébergmts Pers.Invité	-753 692	-487 500	266 192
317110	Défraiements au pers. artistes invité	-191 776	0	191 776
317111	Défraiements pers. artiste invité avance	0	0	0
317120	Frais voy. héberg. pers. ARTISTES invité	-561 917	-487 500	74 417
317121	Frais voy. héberg. pers.invité avances	0	0	0
3172	Frais de réception GTG (Empl. Pers.invité, Tiers)	-61 545	-63 000	-1 455
3173	Frais de représentation (Invitation de tiers)	-164 357	-94 500	69 857
3179	Consommation interne	0	0	0
<b>318</b>	<b>Honoraires et prestations de services</b>	<b>-3 947 575</b>	<b>-3 060 441</b>	<b>887 134</b>
3180	Prestations de Surveillance et de Sécurité	-130 820	-140 000	-9 180
3180	Elim.Déchets, Voirie, Déclassement	-80 795	-100 000	-19 205
318080	Prestations Elimination & Déclassement	-80 795	-100 000	-19 205
3181	Honoraires de Publications	-331 581	-266 550	65 031
3182	Honoraires de Prestations Artistiques	-1 717 918	-580 150	1 137 768
318200	Ch. de per. artist. payé à des tiers	-1 045 082	0	1 045 082
318250	Hono Artistes, Maquett, Costum.(etc) sal. net	-484 532	0	484 532
318265	Honoraires Musiciens supplémentaires	-188 304	-580 150	-391 846
3183	Prestations Médicales	-75 275	-55 375	19 900
3183	Autres Honoraires & Prestations de Tiers	-381 265	-744 820	-363 554
318310	Honor. Prestat. Audit, Avocat & Conseil	-37 318	-90 000	-52 682
318340	Honoraires & Prestations informatiques	-53 350	-85 000	-31 650
318350	Honor. & prestation technique de plateau	-40 820	-40 820	0
318380	Honoraires & Prestations diverses	-249 778	-529 000	-279 222
3184	Frais de communication	-120 288	-97 160	23 128
3185	Frais d'expédition (Courrier&Transport à l'extér.)	-419 546	-427 173	-7 627
3186	Primes d'assurances	-64 466	-64 466	0
3187	Frais bancaires et de recouvrement	-89 264	-96 639	-7 375
3188	Droits d'Auteurs	-528 610	-480 362	48 248
3189	Redevances, Taxes & Impôts	-7 747	-7 747	0
<b>319</b>	<b>Frais divers</b>	<b>-105 649</b>	<b>-25 000</b>	<b>80 649</b>
3190	Pertes de Changes	-103 088	0	103 088

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2019 (après-midi)  
Proposition: budget 2019-2020 du Grand Théâtre

3196	Autres Frais (Cotisation et Dédommagements)	-2 561	-25 000	-22 439
<b>33</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>-77 927</b>	<b>-143 000</b>	<b>-65 073</b>
<b>330</b>	<b>Patrimoine financier</b>	<b>12 820</b>	<b>0</b>	<b>-12 820</b>
3300	Pertes s/ débiteurs	12 820	0	-12 820
<b>36</b>	<b>SUBVENTIONS ACCORDEES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>363</b>	<b>PROPRES ETABLISSEMENTS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
4	REVENUS	33 540 809	34 380 083	839 274
42	REVENUS DES BIENS	47 774	0	-47 774
420	Avoirs à vue	793	0	-793
43	REVENUS DIVERS	13 023 827	12 371 730	-652 097
434	Redevances d'utilisation et prestations de service	12 385 377	11 890 072	-495 305
4340	Produits de la Billetterie, Abonnements	4 801 237	10 720 861	5 919 624
4341	Produits de la Billetterie, Entrées	5 802 938	-200 000	-6 002 938
4342	Produits de la Billetterie, Taxes	46 148	8 000	-38 148
4343	Produits de Repr. Externes (Tournées)	388 258	405 000	16 742
4344	Produits des Droits d'Enregistrements	137 925	137 925	0
4345	Produits Locations (Salle, Costumes & Vestiaires)	91 799	91 799	0
4347	Produits de la Publicité	294 248	300 000	5 752
4348	Produits de Restauration Buvette, Bars, Restaurant	822 825	426 488	-396 337
46	SUBVENTIONS & ALLOCATIONS	17 284 673	18 823 819	1 539 146
461	Cantons	0	0	0
4610	Subventions Cantonales non Affectées	0	0	0
462	Communes	13 202 379	13 268 819	66 440
4620	Subv. Ville de Genève non Affectées aux Spectacles	10 868 819	10 768 819	102 000
4621	Subv. Ville de Genève Affectées aux Spectacles	35 560	0	-35 560
4625	Subventions des Communes (Hors VGE)	2 500 000	2 500 000	0
469	Autres subventions et Allocations	4 082 294	5 555 000	1 472 706
4690	Produits de Mécénat	650 000	2 625 000	1 975 000
4691	Produits de Sponsoring & Partenariats	1 287 735	925 000	-362 735
4692	Soutien d'organismes privés ou semi-publics	1 899 590	1 730 000	-169 590
4693	Soutien de Sponsors/Partenaires affecté	245 000	275 000	30 000
49	IMPUTATIONS INTERNES	3 184 534	3 184 534	0
496	VGE Produits - Location d'immuables	3 184 534	3 184 534	0
4960	VGE Produits - Location des Bâtiments	3 184 534	3 184 534	0
496000	VGE Produits - Location des Bâtiments	3 184 534	3 184 534	0

**La présidente.** Le bureau et les chefs de groupe proposent un renvoi de la proposition à la commission des arts et de la culture, je dis bien à la commission des arts et de la culture. Et je passe la parole à M. Kanaan.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Merci, Madame la présidente. Sur la question du renvoi, je précise qu'il est tout à fait exact, en temps normal, que les budgets de saison aillent à la commission des arts et de la culture. Cela dit, considérant que vous venez de renvoyer le crédit extraordinaire de la proposition PR-1376 à la commission des finances, il semblerait plus cohérent au Conseil administratif de lui renvoyer également cet objet, dans la mesure où il couvre aussi une partie du déficit et qu'une audition est déjà prévue en commission le 30 octobre 2019. Mais le choix appartient au Conseil municipal.

**La présidente.** Le bureau imaginait que les deux commissions siègeraient ensemble. Les deux présidences se coordonneront. Je peux faire voter les deux renvois, par deux votes.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des arts et de la culture est accepté par 42 oui contre 26 non (1 abstention).

*Des voix.* Et si c'est deux fois oui, on fait quoi?

**La présidente.** Alors l'objet ira dans les deux commissions.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est accepté par 65 oui contre 2 non (2 abstentions).

**La présidente.** Je prie les deux présidences de se coordonner. Le sujet est suffisamment important pour que plus de quinze conseillers municipaux se penchent sur cette question. Tel est l'avis de la présidente, mais ce n'est que mon avis.

**9. Projet de délibération du 11 septembre 2019 de MM. Eric Bertinat et Thomas Zogg: «Modification du règlement du Conseil municipal: pour des rapports succincts, synthétiques et exhaustifs des travaux de commission» (PRD-233)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 avril 2011 est modifié comme suit:

**Art. 122 Travaux de la commission**

<sup>3</sup>Pour chaque objet qui lui est renvoyé, la commission désigne un rapporteur ou une rapporteuse chargé-e de rendre au plénum du Conseil municipal un compte rendu succinct, synthétique *et exhaustif* des auditions et des délibérations *tiré des procès-verbaux approuvés en commission et qui retranscrit tous les votes soumis lors de l'examen de chaque objet. Le rapporteur ou la rapporteuse ne peut être l'auteur-e du projet en question, sauf si la proposition émane de l'ensemble des groupes.*

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission du règlement est accepté par 57 oui contre 5 non (2 abstentions).

---

<sup>1</sup> Annoncé, 1306.

**10. Projet de délibération du 11 septembre 2019 de M. Eric Bertinat: «Modification du règlement des cimetières de la Ville de Genève (LC 21 351.1)» (PRD-234)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant:

- les dispositions figurant à l'article 63 du règlement des cimetières de la Ville de Genève;
- le caractère très rigide de la réglementation relative aux ornements des cases du columbarium;
- les courriers du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire adressés aux proches des défunts;
- que divers objets – des photos, des fleurs, des petits anges, des moutons, des lapins, des vaches, des voitures ou des bougies – qu'aimaient les défunts dont les cendres reposent au columbarium de Saint-Georges ou de Châtelaine devront disparaître d'ici la fin du mois d'août 2019;
- que toute parure considérée comme non conforme sera ensuite débarrassée;
- qu'à titre d'exemple les proches d'un défunt qui adorait sa montagne et son chalet vont devoir enlever un joli mazot de bois construit de ses mains et qui l'accompagnait;
- le sentiment de punition des proches des défunts;
- le souhait général des proches des défunts de maintenir des ornements personnalisés, si elles ont un aspect digne et ne débordent pas de la surface prévue,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

---

<sup>1</sup> Annoncé, 1306.

sur proposition d'un de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – Le règlement des cimetières de la Ville de Genève du 1<sup>er</sup> janvier 2013 est modifié comme suit:

### **Art. 63 Ornementation**

<sup>3 (nouvelle teneur)</sup> Les inscriptions et les ornements doivent avoir un aspect digne d'un lieu de recueillement et en aucun cas déborder de la surface prévue.

<sup>4 (nouvelle teneur)</sup> Pour l'exécution des inscriptions, la famille doit s'adresser au Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 62 oui contre 8 non.

*M. Daniel Sormanni (MCG).* On ne peut pas changer un règlement du Conseil administratif!

**La présidente.** La commission décidera si ce projet de délibération doit être transformé en résolution ou autre.

## **11. Projet de délibération du 11 septembre 2019 de M<sup>me</sup> Christina Kitsos et M. Pascal Holenweg: «Faites votre ville: pour un budget participatif» (PRD-235)<sup>1</sup>.**

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

#### *Exposé des motifs*

A Grenoble, Paris, Lausanne (la liste n'est pas exhaustive) ont été instaurées, comme à Porto Alegre, des pratiques et des procédures de budgets participatifs permettant à la population de proposer directement et de réaliser elle-même des projets de quartier. Cette pratique de démocratie directe concrète n'a jamais été

---

<sup>1</sup> Annoncé, 1306.

réellement développée à Genève, les consultations organisées d'en haut ne pouvant en tenir compte.

La Ville de Lausanne a invité des groupes d'au moins trois habitants, soutenus par une dizaine d'autres habitants minimum, à proposer jusqu'au 30 avril 2019 des projets locaux pour leurs quartiers. Les projets sélectionnés par la Ville (qui ne doivent pas avoir de but lucratif et être conformes au cadre légal et réglementaire en vigueur) seront soumis au vote populaire (sans distinction d'âge ni de nationalité) jusqu'au 13 septembre 2019, puis réalisés dans les deux ans par ceux qui les ont initiés, avec une subvention publique maximale de 20 000 francs, sachant que des soutiens privés peuvent également être adoptés. Le budget participatif est prévu pour trois ans et disposera de 100 000 francs la première année, de 200 000 francs la deuxième année et de 300 000 francs la troisième année. La Confédération lui accordera 234 000 francs.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – Il est accordé au Conseil administratif un budget de 1 million de francs, soit 200 000 francs par exercice budgétaire pendant cinq ans, pour l'organisation d'un budget participatif selon les règles suivantes:

- les habitants de la ville, sans discrimination de statut, de nationalité et d'âge, sont invités à proposer des projets à réaliser dans leur quartier;
- ces projets doivent pouvoir être réalisés par les habitants eux-mêmes avec une subvention de la Ville pouvant atteindre au maximum 25 000 francs;
- les projets doivent être présentés par un collectif d'au moins dix personnes à une commission ad hoc comprenant des représentants des associations de quartier et du Conseil municipal. La commission préavisera au Conseil administratif sur les projets à retenir et le montant de la subvention devant leur être accordé;
- un règlement déterminant le fonctionnement de cette commission sera proposé par le Conseil administratif au Conseil municipal dans les trois mois suivant l'adoption de la présente délibération.

*Préconsultation*

**La présidente.** Le bureau et les chefs de groupe proposent de voter sur le siège. (*Protestations.*) Je donne la parole aux auteurs de la proposition, en l'occurrence M. Pascal Holenweg.

**M. Pascal Holenweg (S).** Merci, Madame la présidente. Le plus brièvement possible, ce que nous suggérons, c'est de nous inspirer de l'expérience actuellement tentée à Lausanne notamment, en faisant directement participer la population à l'élaboration d'un certain nombre de budgets précis et ponctuels concernant des projets de quartier pouvant être mis en œuvre avec des crédits extrêmement réduits. Je ne suis pas convaincu de la nécessité de voter ce projet de délibération sur le siège: je vous proposerais plutôt de le renvoyer à la commission des finances, puisqu'il s'agit d'un budget participatif.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée par 41 oui contre 29 non.

(*Exclamations et applaudissements.*)

**M. Simon Brandt (PLR).** Une fois n'est pas coutume, je rejoins les propos de mon collègue Holenweg. Ce serait complètement aberrant de voter ce projet de délibération sur le siège. Un budget participatif demande toute une réflexion. Il doit donc nécessairement être étudié au préalable en commission. J'ai de la peine à comprendre, j'ai l'impression que la majorité qui veut voter cet objet sur le siège est la même qui dit que nous ne faisons pas assez notre travail en commission. Dans le cas d'espèce, elle veut passer en force sur un projet qui pourrait peut-être obtenir un grand consensus, pour autant qu'on le travaille préalablement.

Le Parti libéral-radical demande donc le renvoi du projet de délibération à la commission des finances ou à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, c'est égal. Ce projet est trop important pour être galvaudé ce soir et voté sur le siège en quelques minutes.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Nous ne voulons pas du renvoi de ce projet de délibération en commission. Cela n'a pas de sens. Le budget est établi par le Conseil administratif, puis le Conseil municipal. On ne va pas faire participer la population. D'abord, ce n'est pas praticable. Ensuite, je me rappelle assez que ça

a déjà été tenté; on appelait ça les «Soviets de quartier». On demandait aux associations de quartier, détenues par la gauche, de venir avec des budgets pour les faire passer au Conseil municipal. C'est une fausse bonne idée et je vous demande de la rejeter immédiatement. On ne va pas perdre du temps en commission!

**M. Jean-Charles Lathion** (PDC). Il ne s'agit pas de perdre du temps en commission. Nous avons là un projet de délibération déposé par un groupe. Au Parti démocrate-chrétien, nous pensons qu'il vaut la peine de l'examiner en commission. Nous proposons la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, puisque c'est en ce sens que les auteurs ont voulu aller. Nous l'y renverrons.

**M. Pascal Holenweg** (S). Pour une fois, je suis d'accord avec M. Brandt, puisque pour une fois il est d'accord avec moi. (*Rires.*) Nous proposons, comme M. Lathion l'a dit, le renvoi en commission. J'avais proposé tout à l'heure la commission des finances mais, apparemment, un certain nombre des membres de la commission des finances n'ont pas du tout envie d'étudier cet objet. Alors la solution proposée par M. Lathion, à savoir la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, me paraît tout à fait possible.

Je rappelle que notre proposition ne vise pas à soumettre systématiquement le budget de la Ville à des «Soviets de quartier», même si je regrette l'absence de Soviets de quartier, car cela nous permettrait de prendre d'assaut le Palais d'hiver ou le Palais Eynard. Il n'y a pas de Soviets de quartier. Comme cela a été fait à Lausanne sous l'égide du conseiller municipal, ou administratif pour parler genevois, David Payot, du Parti du travail – et ce n'est pas parce que c'est mon cousin que je soutiens cette idée; quoique... –, il s'agit de donner à des groupes, des associations ou des collectifs d'habitants la possibilité de proposer des dépenses plafonnées, sauf erreur de ma part, à 25 000 francs pour des réalisations immédiates dans leur quartier. Ces propositions sont soumises à un comité d'experts et approuvées par le Conseil administratif. Il ne faudra pas ensuite les faire repasser devant le Conseil municipal.

Ce projet tel que nous l'amenons peut être modifié ou affiné mais, pour cela, il faut qu'il soit étudié. C'est pourquoi nous proposons le renvoi en commission, ce sur quoi, je crois, nous sommes d'accord. Et puisque la plupart des propositions qui seront émises par les habitants concerneront vraisemblablement soit l'aménagement, soit la culture, soit le social, et qu'on ne renverra pas le projet de délibération à ces trois commissions, il s'agit d'en choisir une, la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse n'est pas plus mauvaise que les autres. L'étude du projet de délibération peut être faite assez rapidement.

Des procédures ont été mises en place pour un budget participatif dans différentes villes d'Europe. Elles sont efficaces, elles fonctionnent et permettent à la population d'intervenir directement dans l'octroi de subventions à des projets concrets. Il serait absurde que nous refusions cet objet, simplement parce que le Conseil municipal veut garder seul la main sur tous les budgets possibles et imaginables. Je vous rappelle, sur le fond, que nous ne sommes pas les représentants de toute la population, mais de notre électorat. Dans une démocratie directe, il n'y a pas de représentants de la population; les élus ne sont pas des représentants. Je vous invite à relire accessoirement Rousseau: la représentation politique est une prétention inacceptable dans une démocratie directe. Nous avons à relayer les positions de la population. Nous n'avons pas à nous prendre pour la population elle-même.

Je vous suggère donc de renvoyer ce projet de délibération pour étude à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos** (S). A l'heure où il y a toujours plus d'abstentionnistes lors de votations ou d'élections, il me semble que ce projet de délibération pourrait nous permettre de mobiliser les citoyennes et les citoyens, mais pas seulement, les habitantes et habitants de la Ville de Genève également, qui pourraient proposer des projets.

Ce qui importe dans cette proposition, c'est de pouvoir sentir le pouls de chaque quartier de la ville et d'être au plus près des besoins de la population, en lien direct avec le terrain. Elle permettrait de créer des dynamiques dans les quartiers et, pour la population, de se réapproprier les espaces, pas seulement les espaces publics, mais aussi les espaces de parole en formulant des projets qui répondent concrètement à ses besoins. Il serait intéressant d'étudier et d'approfondir cette proposition que le Parti socialiste vous fait ce soir en renvoyant ce projet de délibération à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

**M. Pascal Spuhler** (HP). En voilà du jus de crâne pure souche, pur socialiste! On réinvente la roue, on refait le système parlementaire, c'est magnifique.

Il me semble que nous, conseillers municipaux, sommes censés représenter tant les associations de quartier que les groupements, les clubs et autres entités qui peuvent justement s'exprimer et nous proposer quelque chose. C'est vous qui devez amener ces propositions, Mesdames et Messieurs, pas un groupement de X personnes, aussi mixte soit-il, qui viendra empiéter, empêtrer ce Conseil municipal. On met des mois à gérer ce foutu budget! On met parfois plusieurs jours à le voter ici en séance plénière! Et vous voulez rajouter une couche alors que vous

êtes censés représenter les gens de cette fameuse couche! C'est juste du jus de crâne, histoire de vous faire un peu mousser le créateur, comme je le dis, et c'est inutile.

Je veux bien renvoyer ce projet de délibération en commission des finances, car c'est là qu'on réfléchit au budget, mais pas à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse...

*Une voix.* Aux sports!

*M. Pascal Spuhler.* Ou à la commission des sports, effectivement! Il y a une bonne proposition derrière moi, qui montre que ce projet ne sert qu'à nous faire perdre du temps et à nous faire travailler les méninges. Qui dit travailler les méninges, dit travailler le physique. Allez, à la commission des sports!

**La présidente.** Merci. Je signale que nous terminerons le traitement de cet objet avant la pause. La parole est à M. Alfonso Gomez.

**M. Alfonso Gomez** (Ve). Merci, Madame la présidente. Certains, ici, parfois, se gaussent de l'exemple que donne notre démocratie semi-directe et parfois participative. Ils se gaussent parce que, dans des pays comme la France, aujourd'hui, une partie de l'opinion manifeste tous les samedis. Ceux qu'on appelle les «gilets jaunes» ne font en réalité que réclamer ce que nous avons, c'est-à-dire le droit de référendum et le droit d'initiative. Pour diverses raisons, notre pays a souvent été à la pointe de ces modalités, de ce fonctionnement qui va vers le peuple, vers les minorités, vers les différentes entités.

Le budget participatif, voilà un outil qui ne connaît pas forcément des succès, mais qui en connaît! Voilà un outil d'appropriation de l'espace public! Et ces thuriféraires de notre démocratie, qui ont raison, devraient plutôt s'en féliciter qu'y répondre par le mépris, en l'écartant de la main. Consulter le peuple et demander leur avis aux citoyens peut être passé par pertes et profits pour certains... Le groupe des Vertes et des Verts, lui, estime que c'est un outil de plus qu'il faut étudier. Nous soutenons ce projet de délibération et, en commission, nous soulignerons qu'il faut aussi des moyens pour qu'il fonctionne. Des entités publiques l'ont utilisé; il faut donc analyser ce qui a marché et ce qui n'a pas marché. Il faut nous donner les moyens de réussir cette aventure. Notre groupe acceptera donc le renvoi en commission et, parce que c'est effectivement une appropriation de l'espace public, à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Il y en a qui aiment réinventer la roue, comme cela a été dit. Aux alentours des années 1990 déjà, cette idée avait été émise avec des tentatives d'expérimentation. Mais cela ne marche pas! Vous le savez très bien, Mesdames et Messieurs. Parce que qui composera le groupe de quartier qui fera des propositions? Des activistes, en général noyautés par la maison de quartier, et les autres sont écartés. J'ai de la peine à comprendre que certains, dans cette salle, suivent même l'idée d'étudier ça. On a autre chose à faire. C'est complètement faux!

Le comble du comble, c'est que ce Conseil municipal, cette Ville de Genève à majorité de gauche, avec quatre conseillers administratifs sur cinq, se fassent déposséder! Les plus opposés au projet, à l'époque, c'était les conseillers administratifs! Ils se voyaient déposséder de leur pouvoir d'attribuer ou non des subventions et de présenter des projets par ces espèces de «Soviets de quartier». Le retour de ce projet ne m'étonne pas de notre collègue M. Holenweg, qui était déjà à l'origine du premier, avec M. Roman Juon, maintenant à la retraite et qui nous écoute certainement ce soir – bonsoir, Roman! –, mais je crois que vous êtes complètement à côté de vos pompes. Ça n'accouche de rien, au pire d'une souris.

On ne peut pas se comparer aux démocraties voisines. Ici, on a la démocratie semi-directe, les référendums municipaux et même l'initiative municipale. Qu'est-ce qui empêche un groupe de déposer une initiative pour mettre en avant un projet? Rien du tout! A part le fait qu'il faille évidemment remplir un formulaire et obtenir des signatures. C'est très facile à Genève. En plus, nous avons approuvé une baisse du nombre de signatures pour tout, grâce à une majorité au Grand Conseil que nous avons trouvée avec la gauche – c'est étonnant – autour d'un projet de loi que Christian Grobet avait rédigé et que j'ai soutenu, en l'occurrence. C'est très facile de faire fonctionner les instruments de la démocratie. Ça, c'est la véritable démocratie! Mais se faire noyauter par des maisons de quartier, par un groupe d'habitants de toute façon toujours minoritaire, ce n'est justement pas la démocratie! J'invite le Parti démocrate-chrétien à rejeter cette mauvaise idée.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Nous interrompons là parce que trop de personnes sont mécontentes de ne pas aller manger maintenant, tout le monde a faim... Nous reprendrons ce débat.

Mais, avant cela, je vois un T-shirt devant moi, où il est écrit «happy, happy». *Happy birthday, Delphine Wuest! (Applaudissements.)*

**12. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**13. Interpellations.**

Néant.

**14. Questions écrites.**

Néant.

**La présidente.** Nous reprendrons à 20 h 35.

Séance levée à 19 h 35.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	1698
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	1698
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	1699
4. Pétitions. . . . .	1708
5. Questions orales . . . . .	1708
6. Décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la modification des contributions annuelles des communes en 2020 soumise au droit d'opposition des conseils municipaux (D-30.77). . . . .	1728
7. Proposition du Conseil administratif du 24 septembre 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 3 199 021 francs, au titre de subvention d'exploitation extraordinaire en faveur de la Fondation du Grand Théâtre de Genève et destiné à couvrir le déficit de la saison 2018-2019 et le déficit de la saison 2019-2020 (PR-1376) . . . . .	1730
8. Proposition du Conseil administratif du 24 septembre 2019 en vue de l'approbation du budget de la saison 2019-2020 du Grand Théâtre de Genève (PR-1377). . . . .	1743
9. Projet de délibération du 11 septembre 2019 de MM. Eric Bertinat et Thomas Zogg: «Modification du règlement du Conseil municipal: pour des rapports succints, synthétiques et exhaustifs des travaux de commission» (PRD-233) . . . . .	1766
10. Projet de délibération du 11 septembre 2019 de M. Eric Bertinat: «Modification du règlement des cimetières de la Ville de Genève (LC 21 351.1)» (PRD-234) . . . . .	1767
11. Projet de délibération du 11 septembre 2019 de M <sup>me</sup> Christina Kitsos et M. Pascal Holenweg: «Faites votre ville: pour un budget participatif» (PRD-235) . . . . .	1768

12. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	1775
13. Interpellations . . . . .	1775
14. Questions écrites . . . . .	1775

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Marie-Christine Cabussat*